



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCÈS-VERBAL DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre 2025, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 4 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, M. BASTIN, Mme BENAHMED, Mme BERTRAND, Mme CARPE, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme SAUSSEREAU, Mme THIROUX, M VIGUIÉ, **adjointes et adjoints au Maire**

M. BOULAY, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, **conseillers municipaux délégués**

Mme CIPRIANO, Mme DE OLIVEIRA, Mme DUVERGER, M. FORHAN, Mme NGANDE, Mme PARLOUAR, M. PESSOA, Mme SAILLAND, Mme THÉOPHILE, Mme ADOMO, M. FAUTRÉ, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SY, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. CHATAUD (donne procuration à M. DUBUS) ; M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA) ; M. GOUPIL (donne procuration à M. RIBEIRO) ; Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON) ; M. BARON (donne procuration à M. PICOT) ; Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE (donne procuration à M. BASTIN) ; Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ) ; Mme CAPORAL (donne procuration à Mme MASMOUDI LAJNEF).

Les membres absents :

Mme GUILLAUME, M. SUDRE, M. TITOV.

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 31.

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous, chers collègues, bonsoir au public. Je vais donner lecture des procurations qui me sont parvenues. »

Lecture des pouvoirs

« Alain CHATAUD donne pouvoir à Philippe DUBUS ; David SLIMOVICI à Cristina DE OLIVEIRA ; Grégory GOUPIL à Henrique RIBEIRO ; Didière DONATIEN à Christine ARRON ; Franck BARON à Yohann PICOT ; Muriel DEGAGER-PHALANCHERE à Wilfrid BASTIN ; Mylène BENOLIEL à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ ; Madame CAPORAL à Madame MASMOUDI-LAJNEFF. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? S'il y en a, vous pouvez me les faire parvenir. »

Nomination d'un secrétaire de séance

« Avant de passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil précédent, il me revient de désigner un secrétaire de séance. Je propose Yohann PICOT, si tout le monde est d'accord. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc Yohann PICOT sera notre secrétaire de séance.

Ensuite on va rendre hommage par une minute de silence à trois personnes qui sont décédées : Claude FLETY, qui est décédé il y a quelque temps, qui a beaucoup œuvré dans la Ville pour les questions que l'on appelait, à l'époque, le patronage et puis en tant qu'enseignant moi-même, je l'avais eu en tant que directeur d'établissement, j'avais aussi sa femme d'ailleurs en tant qu'enseignante, et donc nous allons lui rendre hommage. Madame Marie-Rose TORRES, qui a été conseillère municipale aussi de 1965 à 1977 et de 1989 à 2001, et puis nous avons appris aujourd'hui même le décès hier de Nadège AZAIS, qui était conseillère municipale aussi de 1995 à 2009. Donc je vous propose de respecter une minute de silence pour ces trois personnes. »

(minute de silence)

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2025

Monsieur le Maire

« Nous allons approuver le procès-verbal de la précédente séance du 19 novembre. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. À la lecture de ce document, je vois que je vous ai manqué la dernière fois, que je n'ai pas participé au Conseil municipal puisque je n'apparais pas dans la liste des présents alors que j'étais bien présent. Donc, si vous voulez bien modifier le compte-rendu en conséquence... Et je me permets de vous faire une petite remarque : sur le dernier Conseil municipal, pour les questions diverses, vous aviez annoncé que c'était limité à trois. Je vous invite à relire votre règlement intérieur, parce que ce ne sont pas les questions diverses qui sont limitées à trois, mais les vœux. »

Monsieur le Maire

« Bien. On était sur le PV. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le PV est adopté.

Ensuite, puisque c'est pratiquement notre dernier Conseil ; nous aurons un dernier Conseil qui interviendra le 18 février, le dernier Conseil de la mandature, où l'on aura quelques points encore à faire valider bien évidemment. Pour terminer la mandature, il n'aura échappé à personne que les élections municipales ont lieu le 15 et le 22 mars, et nous avons quatre personnes qui ne nous ont toujours pas répondu, Monsieur FAUTRÉ, Monsieur MAILLER, Madame MASMOUDI-LAJNEF et Monsieur TITOV. Je vous demanderai de bien répondre rapidement aux services, faire un petit mail de confirmation si vous êtes disponible ou pas, de telle manière à ce que les services puissent s'organiser.

Ensuite nous allons passer aux décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux Conseils. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions sur ces décisions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Concernant la décision 25-783, on voudrait avoir plus de renseignements sur le montant du mandat semi-exclusif, et surtout le nom de l'agence et l'objectif de ce mandat.

Concernant la décision 25-784, il est mentionné un loyer de 600 € sans préciser la fréquence. J'imagine que c'est un loyer mensuel.

Concernant la décision 25-828 concernant l'exercice du droit de préemption sur un pavillon situé 1 bis, avenue de l'Île d'Amour, quel est le montant de la préemption et quel projet vous avez derrière ?

Concernant la décision 25-846 concernant la demande d'attribution de subventions sur l'aide à la réalisation de manifestations, quel est le montant de la demande ?

Et enfin, concernant le contrat de réalisation de travaux d'amélioration de l'espace public de l'avenue Guynemer, quel type de travaux, quel est le projet qui est derrière ces aménagements et ces travaux ? »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les décisions ? Non, il n'y en a pas, alors je vais vous apporter les éléments de réponse.

Sur la 783, le mandat, qui est donc accordé à l'agence Bonnefoi, une agence immobilière du quartier en question, est de 449 000 €. L'objectif, c'est la revente. Il se trouve que ce bien avait été préempté lors de l'ancienne mandature avec un objectif qui était de remembrer ce qui était encore une subdivision de la DDE, devenue une emprise du Département. Donc, dans les opérations telles qu'elles ont été revues, ce foncier était revendu par Valophis, il n'y a plus de nécessité d'avoir cette parcelle. D'où, en accord avec l'EPFIF, puisque c'est l'EPFIF qui a assuré le portage, nous l'avons racheté, nous l'avons passé en décision, et donc nous le revendons, puisque nous n'avons pas vocation à conserver ce bien qui n'a pas d'autre intérêt que celui d'être un logement.

Pour la 784, vous l'avez dit vous-même : c'est bien effectivement un loyer mensuel, ce qui est tout à fait dans la droite ligne de ce que nous faisons déjà. Nous avons déjà passé ce type de décision sur la pépinière de santé.

Sur le 828, si vous en avez le souvenir, on a passé une délibération pour racheter une parcelle qui est mitoyenne au 1bis, c'est celle du 1, avec l'angle de l'avenue du Général-de-Gaulle. L'objectif, c'est de remembrer pour pouvoir aménager. Comme nous l'avions dit la dernière fois, il y a un problème, là, d'accessibilité et de trottoir à traiter.

Sur le 846, le montant sollicité auprès du Centre national du livre est donc un montant de 24 200 € pour le Salon du livre illustré.

Et la dernière question, c'était sur le marché concernant les travaux de l'avenue Guynemer : eh bien, ils sont en cours. Ce sont des travaux pour aménager la voirie, notamment les questions de stationnement et d'aménagement sur l'ensemble du secteur.

Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à vos questions, on va pouvoir passer à l'ordre du jour. Nous avons 30 points ce soir, et donc je laisse la parole à Jean-Claude FORHAN pour le point numéro 1. »

1) Signature de la convention relative au festival Ciné Junior 2026 avec l'association Cinéma Public Val de Marne

M. FORHAN

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Signature de la convention relative au festival Ciné Junior 2026 avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne. L'association Cinéma Public Val-de-Marne est un réseau de salles qui travaille pour accroître la visibilité des œuvres et les compétences, qui conçoit et organise une offre de formation pour les équipes des salles du réseau. L'association est investie dans le programme de la diffusion cinématographique et de son accompagnement pédagogique. Dans ce cadre, Cinéma public Val-de-Marne met en œuvre le festival Ciné Junior en Val-de-Marne avec le soutien du Conseil départemental du Val-de-Marne, de la DRAC Île-de-France et de la Région Île-de-France, notamment. L'association gère, dans le cadre de Ciné Junior, les négociations avec les distributeurs pour obtenir une programmation de qualité et offre une pluralité d'actions d'éducation artistique et culturelle avec des tarifs préférentiels pour les partenaires.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir l'organisation du festival Ciné Junior par la direction des affaires culturelles de la Ville au Studio 66 et dans d'autres lieux municipaux, d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne dans le cadre de la mise en œuvre du festival Ciné Junior 2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 2, la convention avec l'Éducation nationale sur l'École du spectateur, Patrice LATRONCHE. »

À l'unanimité,

2) Signature de la convention avec l'Éducation nationale relative à la mise en œuvre de l'École du spectateur 2025-2026

M. LATRONCHE

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Cette seconde délibération concerne la signature de la convention avec l'Éducation nationale relative à la mise en œuvre de l'École

du spectateur 2025-2026. L'École du spectateur est un projet d'éducation artistique et culturelle porté par la Ville de Champigny-sur-Marne. Cette école est créée autour de la programmation jeune public en spectacle vivant et cinéma. L'objectif de l'école du spectateur est de sensibiliser les jeunes publics aux œuvres, de favoriser la rencontre avec des artistes et des médiateurs tout en développant leur pensée critique face à une œuvre, les artistes et les intervenants de la saison jeune public accueillis dans le cadre de la programmation et des résidences, les artistes intervenants du conservatoire, les médiateurs de la direction des affaires culturelles animent l'École du spectateur. Dans le cadre de sa mise en œuvre sur le temps scolaire, un partenariat a été créé avec l'Éducation nationale par le biais des circonscriptions de Champigny 1 et de Champigny 2. L'Éducation nationale soutient la mise en œuvre de ce projet par l'intermédiaire des conseillers de circonscription et des coordinateurs des réseaux d'éducation prioritaire. À cet effet, il convient de signer la convention ayant pour objet les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en éducation artistique et culturelle. Il est proposé au Conseil municipal de maintenir l'organisation du projet École du spectateur par la direction des affaires culturelles de la Ville, d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Éducation nationale et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. On poursuit sur le même type de sujet pour L'Enfant créateur, Philippe BOULAY. »

À l'unanimité,

3) Signature de la convention avec l'Éducation nationale relative à la mise en œuvre de L'Enfant créateur 2025-2026

M. BOULAY

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet la signature de la convention avec l'Éducation nationale relative à la mise en œuvre de L'Enfant créateur 2025-2026. Il est proposé au Conseil municipal de maintenir l'organisation du projet et du festival Enfant créateur par la direction des affaires culturelles, d'approuver les termes de la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en éducation artistique et culturelle pour l'année 2025-2026, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat et tout document tant administratif que financier relatif à l'organisation de ce projet et de ce festival dans la Ville en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres des 1^{re} et 6^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 4, Wilfrid BASTIN. »

À l'unanimité,

4) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre de l'aide à l'activité artistique par le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la réalisation des missions de diffusion, de soutien à la création et d'actions culturelles dans le domaine du spectacle vivant pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025

M. BASTIN

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération aura pour objet la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre de l'aide à l'activité artistique par le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la réalisation des missions de diffusion, de soutien à la création et d'actions culturelles dans le domaine du spectacle vivant pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025. Pour l'exercice 2025, la subvention du Département est de 52 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 5 Geneviève CARPE, « Mois sans tabac ».

À l'unanimité,

5) Signature de la convention relative au financement de l'action de prévention « Mois sans tabac 2025 »

Mme CARPE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit en effet de la signature de la convention relative au financement de l'action de prévention « Mois sans tabac 2025 ». Cette convention est proposée entre la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par ses centres municipaux de santé universitaires, CMSU, et la Caisse primaire d'assurance maladie, CPAM du Val-de-Marne, afin de soutenir la mise en œuvre de l'action « Mois sans tabac 2025 ». Pour soutenir la mise en œuvre de cette action de prévention, la CPAM du Val-de-Marne accorde à la Ville de Champigny-sur-Marne une subvention d'un montant total de 5730 €. Considérant l'intérêt de cette initiative pour la santé publique et le bien-être de la population champinoise, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative au financement de l'action de prévention « Mois sans tabac 2025 » conclue entre la Ville de Champigny représentée par ses centres municipaux de santé universitaires et la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution tant administrative que financière.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 4^e commission.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 6, Léon NGANDÉ. »

À l'unanimité,

6) Adhésion au SIFUREP de la commune de Neuilly-Plaisance

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération a pour objet l'adhésion au SIFUREP de la commune de Neuilly-Plaisance. Depuis 1905, le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, SIFUREP, a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler les services publics funéraires en Île-de-France pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes. La commune de Neuilly-Plaisance a demandé son adhésion au SIFUREP au titre de la compétence service extérieur des pompes funèbres par une délibération en date du 11 décembre 2024. Lors de son comité syndical du 7 juin 2025, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la demande d'adhésion de la commune de Neuilly-Plaisance au titre de la compétence service extérieur des pompes funèbres. Dans ce cadre et conformément aux dispositions générales du code des collectivités territoriales, le SIFUREP consulte les communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce sujet. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Neuilly-Plaisance au SIFUREP au titre de la compétence service extérieur des pompes funèbres.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? On aura d'autres délibérations qui viendront, au mois de février, sur d'autres villes qui rejoindront le SIFUREP, un syndicat qui existe depuis 120 ans et qui est très utile. Donc, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 7 : la fixation de la rémunération des agents recenseurs, Aurore THIROUX. »

À l'unanimité,

7) Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2026

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Effectivement, cette délibération concerne la fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2026, campagne qui aura lieu du 15 janvier au 21 février 2026 inclus. Au titre de l'année 2025, on progresse un peu plus chaque année sur le nombre de formulaires remplis directement sur internet, puisque l'on est largement à plus de 50 %. L'équipe sera composée d'une coordinatrice, d'une adjointe et de 13 agents recenseurs. Et le budget qui est alloué à l'opération pour 2026 est de 13 775 € pour un budget estimé à 13 751 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. J'ai une petite question justement par rapport à cette campagne qui est lancée. Peut-être que j'ai mal vu, mais il me semble qu'il y a un portrait de vous près de la mairie, c'est une nouvelle affiche en relation justement avec cette opération. Est-ce le cas ou alors aurais-je mal vu ? »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas de quoi vous parlez. Il y a des affiches, effectivement, avec le portrait des agents recenseurs sur les affichages administratifs de la Ville. Si vous voulez parler de la colonne Morris, cela a dû être fait aussi parce que l'on a souvent des sollicitations, au cours des dernières années, pour avoir le visage des agents recenseurs. Les gens sont inquiets de savoir qui vient, donc on l'a affiché assez largement pour que les gens puissent identifier les agents recenseurs. »

Mme ADOMO

« Ma question est : que fait votre photo sur cette colonne ? »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas nouveau. »

Mme ADOMO

« Elle y était avant pour une autre opération, mais là, à nouveau, elle y est pour cette opération. »

Monsieur le Maire

« Elle n'a pas bougé, c'est toujours la même affiche. Il n'y a rien de nouveau. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant, donc, la signature de la convention, point numéro 8, Christine ARRON. »

À l'unanimité,

8) Signature de la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association CSAPA MELTEM

Mme ARRON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit de la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association CSAPA MELTEM.

Le CSAPA MELTEM est une structure médico-sociale qui a pour mission d'accueillir toute demande d'aide relative à un problème d'addiction : soigner, accompagner et orienter. Dans le cadre de sa mission d'insertion sociale et de santé publique, le CSAPA MELTEM propose à ses résidents un programme de réinsertion sociale par le sport. La Ville de Champigny-sur-Marne s'inscrit dans une démarche volontariste d'inclusion sociale en direction des personnes souffrant d'addictologie. Cette initiative vise à promouvoir le bien-être par la pratique régulière

d'activités physiques, permettant ainsi d'affirmer le rôle du sport comme vecteur de santé et d'intégration. Ces séances seront encadrées par un éducateur sportif diplômé de la Ville. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention en annexe.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? On va passer au vote : qui s'abstient ? Qui est contre ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 9, le renouvellement des projets sociaux sur les deux MPT, Joséphine-Baker et Youri-Gagarine, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. »

À l'unanimité,

9) Renouvellement des projets sociaux des Maisons pour tous Joséphine-Baker et Youri-Gagarine

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Les Maisons pour tous Joséphine-Baker et Youri-Gagarine sont des équipements essentiels au lien social, à l'accompagnement des familles, à la dynamique des quartiers. Elles bénéficient d'un soutien fort de la CAF et du Département, preuve de leur utilité et de la qualité du travail mené. L'agrément arrivant à échéance, la Ville a conduit un travail sérieux, rigoureux et partagé pour renouveler les projets sociaux. Cinq comités de pilotage ont été organisés réunissant la Ville, la CAF, les fédérations des centres sociaux et le Département. C'est une démarche exemplaire de coconstruction. Au passage, je tiens à remercier chaleureusement les équipes des deux Maisons pour tous qui ont mené ce travail important tout en poursuivant leur mission quotidienne auprès des usagers, et je souhaite également adresser nos remerciements aux usagers eux-mêmes, aux habitants des quartiers et aux partenaires associatifs et institutionnels qui ont contribué, par leur participation, leur retour et leur engagement, à nourrir et enrichir ce diagnostic partagé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire, merci à Madame l'adjointe au Maire. Tout d'abord sur les modalités, je dirais, d'élaboration de ces projets sociaux, on souhaiterait avoir quelques éléments. Et après sur certains chiffres contenus dans les documents qui sont annexés à la présente note. Tout d'abord, quelles ont été les modalités de construction de ce projet social ? Comment notamment les agents ont été associés ? Est-ce que le comité social territorial a été consulté et quel a été son avis dans la mesure où un projet social va modifier certainement l'organisation des services. Donc est-ce qu'il a été sollicité et quel est son avis ? On nous donne effectivement pas mal d'éléments sur ce qui a été fait, mais sans jamais nous donner des chiffres assez précis sur les participations. Donc j'aimerais savoir combien de personnes, combien d'usagers ont participé à l'élaboration de ces projets et le nombre d'agents ? Les partenaires aussi sont souvent évoqués, mais on n'a pas toujours le détail, et si l'on prend le

projet social de la MPT Joséphine-Baker, on s'aperçoit quand même qu'il y a des évolutions en termes d'adhérents et que le nombre de 400, d'ailleurs comment on explique que l'on ait si peu de monde pour un quartier si important ? Pourquoi par exemple, sur les adhésions, le nombre de familles diminue sur cette MPT ? Comment on l'explique ? Pourquoi également la masse salariale diminue entre 2022 et 2025 de 50 000 € ? Qu'est-ce qui l'explique ? Est-ce qu'il y a un poste qui a disparu ? Et puis, sur la difficulté que l'on a à pouvoir apprécier ce qui nous est proposé, c'est que l'on a très peu de comparatifs avec les objectifs qui avaient été fixés initialement avec la CAF même si, dans le deuxième document, on nous donne quelques éléments où il n'y a que 88 personnes qui auraient participé à l'évaluation. Donc comment on explique ces chiffres et par contre, effectivement, sur la deuxième MPT Youri-Gagarine, on voit que l'on a une augmentation du nombre de familles alors que les individuels, a priori, sont plutôt stables, donc comment on explique cela ? Je pense que c'est en partie par la réorganisation qui avait été mise en place. Donc voilà, on a un peu de mal nous, derrière, à se projeter sur ce que cela va changer, sur ce que cela apportera de plus, et quels sont les objectifs en termes d'adhésions des usagers, puisque le but du jeu, c'est que ce soit plutôt pour les usagers ? Pourquoi si peu de questionnaires remplis pour évaluer ce qu'apportent ces Maisons pour tous aux usagers du quartier en sachant que, visiblement, il y a de plus en plus de personnes qui viennent hors quartier pour bénéficier des animations qui y sont proposées ? Et aussi pourquoi, dans l'une des deux Maisons pour tous, de mémoire, c'est la seconde, on a une baisse des activités des partenaires alors que celles de la MPT augmentent et, à l'inverse, dans la première ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Catherine. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Tout est noté dans ce rapport, et c'est quand même encadré et soutenu par les membres de la CAF et de la Fédération des centres sociaux. Donc, je ne vois pas trop vos interrogations. Et tout est à l'intérieur de ce rapport. En fin de compte, si vous pouviez donner juste des précisions, et là, je pourrai vous répondre, mais là, c'est quand même assez vaste. Après, on a aussi la 4^e commission, et je pense que c'est aussi un lieu d'échange pour y demander toutes ces informations. Apparemment, il n'y avait pas d'opposition à cette commission. »

M. MAILLER

« Ce n'est pas une opposition, c'est simplement que les informations, justement, on ne les trouve pas directement dans le document. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Soyez un peu plus précis. »

M. MAILLER

« Qu'est-ce que vous voulez que je vous précise de plus ? 400 personnes, que 88 personnes qui répondent sur un des questionnaires. Comment vous expliquez que l'on a des familles qui disparaissent de l'une des Maisons pour tous et pourquoi l'autre, elle augmente ? Je ne peux pas vous poser des questions plus claires, Madame MUSSOTTE-GUEDJ. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Après, ce sont des publics qui sont quand même difficiles à mobiliser et à sensibiliser. Donc 88 personnes, oui, c'est déjà pas mal, et c'est assez compliqué et assez difficile de les sensibiliser. »

M. MAILLER

« Sur l'évolution, pourquoi on a moins de familles ? »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Parce que l'on a aussi mutualisé les deux Maisons pour tous. Donc ça dépend aussi des activités, voilà. »

M. MAILLER

« Ce sont bien des réponses qui n'étaient pas dans votre document, merci. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Voilà vos réponses. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Du coup, en complément, pour aller dans le sens, effectivement, c'est sur la masse salariale : vous n'avez pas répondu pourquoi on a moins 50 000 sur la masse salariale, sachant que l'on sent bien qu'il y a des besoins et une certaine ambition, mais comment vous expliquez cela, parce qu'on a l'impression d'avoir des postes, des personnes qui sont parties, mais est-ce qu'il est prévu que ces personnes seront remplacées pour pouvoir maintenir un certain niveau de service dans ces Maisons pour tous ? Vous nous dites qu'il y a une personne qui est partie, c'est cela ? »

Monsieur le Maire

« Alors, simplement, deux précisions par rapport à ce que vous avez évoqué : la première, effectivement, il y a un poste qui a été supprimé. C'était un agent qui était dans le cadre d'un reclassement, donc qui était en sureffectif, donc qui était affecté. On a arrêté puisque cette personne a été repositionnée sur un autre service. Donc, ce n'est pas véritablement le sujet. Concernant ce que vous avez dit, effectivement, on peut toujours souhaiter avoir plus de monde, et on le souhaite nous-mêmes que ces structures qui sont portées par la Ville, par la politique de la Ville, par le Département et par la CAF, soient le plus fréquentées possible. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait, puisque je me souviens d'un temps où l'on disait que c'était la Maison pour certains, et aujourd'hui c'est vraiment les Maisons pour tous. Elles sont plus ouvertes au point que, d'ailleurs, sur Youri-Gagarine, c'est peut-être ce qui explique la hausse de fréquentation, je pense que cela a joué beaucoup, puisque vous voulez des éléments d'explication, le fait que l'on ait aussi des ouvertures le samedi, qui n'avaient pas lieu avant. Effectivement, on a une fréquentation qui est arrivée. Je m'étonne par contre de votre remarque : il y a des gens qui viennent d'ailleurs. Oui, il y a des gens qui viennent d'ailleurs, et c'est tant mieux. C'est tant mieux : ce sont des Maisons pour tous, ce ne sont pas des Maisons de quartier. Ça, c'était une vieille vision un peu passéiste. Aujourd'hui, ce sont des Maisons pour tous, pour tous les Campinois qui ont besoin d'un accompagnement sur la parentalité, sur des activités ou autres. Et on a, par exemple, sur Youri-Gagarine, ce qui explique peut-être cette évolution, pour compléter l'information, des publics qui viennent du Plateau qui ne sont pas très loin. Et donc ils viennent du Plateau, c'est très bien. Parfois, on a même des gens qui viennent qui ne sont pas forcément dans des quartiers en politique de la Ville, et peut-être que vous, vous y voyez une difficulté par rapport à cela. Moi, je n'y vois pas une difficulté. Il faut savoir qu'à Champigny, vous avez des gens qui sont dans des situations encore plus difficiles que certains qui sont dans des quartiers en politique de la Ville, donc

qu'ils puissent accéder à des structures comme celles-ci, je pense que c'est une bonne chose. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, il n'y avait pas de remarques désobligeantes. C'était simplement constater que, contrairement à ce que vous dites, on lit quand même les dossiers qui nous sont donnés. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai rien dit de tel. »

M. MAILLER

« C'est ce que vous dites à longueur de temps. Aujourd'hui, vous ne l'avez pas encore dit, mais je pense que, pour les prochains, c'est ce qui va arriver. Donc il n'y a pas de souci, je m'y attends. Simplement, vous n'avez pas répondu sur les modalités de construction de ce projet social et la part d'intervention, notamment des agents, et l'avis du CST, ni sur les questions des participants. Le seul chiffre que l'on a sur la participation, c'est le fameux questionnaire qui a été rempli. Je pense que 88, ce n'est pas énorme. C'est toujours très compliqué, j'imagine, de le faire, mais vous n'avez pas répondu : pourquoi il y a des familles, par exemple, qui se sont retirées de la Maison pour tous Joséphine-Baker ? De l'autre côté, j'ai compris ce que vous disiez et je le partage puisque, quand je parlais tout à l'heure de réorganisation, j'entendais bien ce que vous avez dit, de dire que la seconde MPT Youri-Gagarine a changé son mode de fonctionnement, et donc c'est logique qu'il y ait plus de familles. Mais pourquoi, dans l'autre, les familles diminuent alors que les individuels augmentent ? Est-ce que l'on a recherché un peu les causes et pourquoi on n'arrive pas à avoir plus de monde que cela dans ces MPT ? »

Monsieur le Maire

« Je pense que Catherine MUSSOTTE-GUEDJ vous a donné les éléments de réponse, il y en a beaucoup qui sont dans le dossier. Le fait que l'on a mutualisé ; on a aussi des gens qui vont parfois de Joséphine-Baker à Youri-Gagarine. Sur certains jours, c'est même assez net. Et puis, par ailleurs, vous savez, dans un quartier comme le Bois l'Abbé ou comme les Mordacs, tous les jours, vous avez des gens qui quittent le quartier et d'autres qui arrivent. Les nouveaux arrivants ne connaissent pas forcément la structure. Il y a un travail de communication à faire pour que les nouveaux arrivants puissent aussi s'emparer de cette structure qui apporte un service apprécié. Quant à la réorganisation, elle n'est pas une organisation lourde, c'est surtout un travail de complémentarité d'objectifs et, en cela, ce n'est pas une réorganisation majeure qui nécessite un avis du CST puisqu'il n'y a pas de modifications du point de vue des ressources humaines. Encore une question ? »

M. MAILLER

« J'ai oublié... Est-ce que, du coup, puisque vous ne donnez pas de raison très précise, est-ce que, par exemple, les tarifs qui sont pratiqués ne seraient pas un frein ? Et comme on n'a pas l'évolution des tarifs sur la durée du précédent projet social, est-ce que ce n'est pas un frein, selon vous, à l'accès à la MPT ? »

Monsieur le Maire

« Franchement, si l'on regarde les tarifs qui sont très minimes, même pour des gens qui sont en difficulté, vous observez que ce sont beaucoup, beaucoup d'activités qui sont proposées gratuitement. Je le redis puisque vous n'avez pas bien entendu, c'est très ouvert. C'est vraiment une Maison pour tous, donc il y a beaucoup de choses qui se font où il n'y a même

pas à payer. Non, on n'est pas du tout dans ce sujet-là. Je pense que l'on a un travail encore : mieux faire connaître les activités. Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Qui est pour ? Le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 10, Sophie AMAR pour une question budgétaire, les dépenses d'investissement. »

À la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

10) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2026 des dépenses d'investissement

Mme AMAR

« Bonsoir à toutes et à tous. Comme tous les ans à cette période de l'année, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025. Et vous avez dans la délibération le détail au niveau des articles. Le total des articles s'élève à 17 971 226 €, que le Maire serait autorisé à engager.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Même type de sujet pour les acomptes aux associations, Cristina DE OLIVEIRA. »

À l'unanimité,

11) Versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2026

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à toutes et à tous. Donc cette délibération concerne le versement d'acomptes sur des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point technique ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Oui, vous signalez si vous avez une obligation, un mandat dans l'une des associations comme président ou trésorier. Est-ce qu'il y en a ? Alors, Monsieur MAILLER, on le sait. »

Mme ADOMO

« Alors moi, je ne prendrai pas part au vote. Je n'ai pas de mandat dans l'une des associations citées, mais je suis membre de l'AG, donc je ne peux pas voter. »

Monsieur le Maire

« D'accord. En tout cas, c'est noté. Il n'y a pas d'avis contraires, donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Donc on passe au point suivant, le point numéro 12, l'adhésion à l'ALEC-MVE, Sophie AMAR. »

À l'unanimité,

2 NPPV

Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER

12) Adhésion à l'agence locale de l'énergie et du climat - maîtrisez votre énergie (l'ALEC-MVE) pour l'accompagnement à la réalisation d'une évaluation environnementale du budget ou « budget vert »

Mme AMAR

« Pour rappel, l'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte administratif dite annexe environnementale des collectivités locales, que nous appelons « budget vert », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Pour 2024, l'annexe a été élaborée conjointement par la direction des finances et le service transition écologique, selon la méthodologie nationale de référence I4CE. Cet exercice expérimental a abouti à une démarche prudente de classification des dépenses concernées par l'annexe, et a souligné l'importance d'impliquer les services dans la classification de leurs dépenses afin d'améliorer l'évaluation et de favoriser les orientations budgétaires plus durables. Les services ont donc cherché des prestataires capables de nous accompagner et, après examen de plusieurs propositions d'accompagnement, les services préconisent la mieux-disante : devenir ville pilote budget vert avec l'agence locale de l'énergie et du climat « Maîtrisez votre énergie » qui s'appelle ALEC-MVE. Ceci implique l'adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne à cette association ALEC-MVE. Ils vont nous accompagner en 2026. Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion à ALEC-MVE valable pour l'année 2026, sans engagement et sans renouvellement tacite. Le coût de la cotisation est de 23 510 € puisque, comme ils sont en lien avec l'EPT, l'EPT prend 50 % et la commune 50 %.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas d'interventions. En tout cas, il faut se féliciter du travail qui a été réalisé, puisque l'on avait déjà fait une première opération un peu en interne avec l'ALEC-MVE sans être adhérents pour commencer à voir. Et puis cela a plutôt bien fonctionné, donc on a proposé cela au Territoire, et le Territoire est en train de l'étendre. C'est une bonne chose dans le cadre du budget vert que nous aurons à mettre en œuvre pour la Ville. Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 13, la signature de la convention de financement avec IDFM pour la rue du Cimetière, Yann Viguié. »

À l'unanimité,

13) Signature de la convention de financement relative à l'aménagement de la rue du Cimetière dans le cadre du pôle gare de Champigny centre

M. VIGUIE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir à tous, chers membres du public. Il s'agit d'une convention de financement relative à l'aménagement de la rue du Cimetière. En effet, dans le cadre de la réalisation du Grand Paris Express, la Ville a souhaité assurer le pilotage de l'étude du pôle gare de Champigny-centre, au regard de sa position centrale dans le territoire, qui bouleversera les pratiques de mobilité et l'environnement urbain large autour de la gare et, en premier lieu, bien sûr, le centre-ville qui, comme vous le constatez tous, est en cours de mutation. Pour répondre aux enjeux forts d'intermodalités, un comité de pôle a été mis en place, sous le chef de filât de la Ville de Champigny, composé notamment par la Société du Grand Paris, IDFM et le Conseil départemental du Val-de-Marne. Le schéma de référence du pôle gare a été notifié par Île-de-France Mobilités au mois de janvier 2023. Le coût prévisionnel des travaux de l'opération d'aménagement de la rue du Cimetière est estimé à 2 059 775 € - je vous fais grâce des centimes - et le montant éligible au financement d'IDFM est de 1,9 M €. La participation financière d'IDFM est fixée à un montant de 1 330 000 €, soit un cofinancement au prorata de 70 % du coût des travaux. Donc, à ce titre, la Ville est plutôt bien gérée et sait aller chercher les subventions là où elles sont pour diminuer les coûts de ses aménagements. Il est donc demandé à l'ensemble du Conseil municipal de valider la convention d'aménagement de la rue du Cimetière dans le cadre du pôle gare de Champigny centre entre IDFM et la Ville de Champigny-sur-Marne. Vous savez tous que, dans cette rue, est prévu un aménagement cyclable qui me tient particulièrement à cœur dans le cadre de l'aménagement de cette rue.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, en fait, ce n'est pas une intervention. Où est-ce que l'on peut retrouver le programme à jour de l'aménagement de cette rue, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Comment ça le programme à jour ? Il a déjà été présenté. Il n'y a pas de modifications qui ont été opérées. Il y a des panneaux sur place qui montrent le plan. Tout est très clair de ce point de vue là. Pourquoi ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Pour être sûr que j'ai bien le dernier document. »

Monsieur le Maire

« Je vous rappelle que l'on avait eu un débat ici, puisque certains d'entre vous ne voulaient pas voter cette délibération parce que nous avions acquis quatre pavillons pour les démolir. Et vous m'aviez même dit à ce moment-là, je parle de mémoire, je ne reprends même pas le PV, vous m'avez dit : vous trahissez vos engagements. Vous avez dit que vous ne démoliriez pas les pavillons. Et je vous ai dit que c'était un projet d'intérêt général, que d'ailleurs une parcelle, qui était celle du 16, de la rue du Cimetière, était bloquée puisqu'elle avait été envisagée pour faire une opération immobilière sur la rue du Cimetière. Et je vous avais dit qu'effectivement, nous avons modifié le PLU dans le cadre du PLUI pour reclasser les zones UP à hauteur de 90 % de ce qu'elles étaient avant la révision de 2017, et que, si cela se faisait sur les quatre pavillons en question, dont deux déjà avaient été acquis, c'était effectivement pour faire un élargissement de la voie et faire en sorte que l'on ait deux bus qui puissent se croiser et une double piste cyclable pour se rendre à la gare et faciliter les mobilités douces en direction de la gare, puisque c'est l'un des objectifs du Grand Paris Express d'avoir 9 % des gens qui se rendent au niveau des gares en mode cyclable. Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je veux juste compléter. Effectivement, vous avez parfaitement repris les remarques que j'avais faites, mais j'avais fait aussi une remarque concernant le pourquoi de la non-prise en compte d'une potentielle extension du cimetière, dans la mesure où l'on avait, notamment dans les cimetières de la Ville, une problématique avec le carré musulman qui était aujourd'hui bien plus que plein et que cela contraignait les Campinois à aller enterrer leurs défunts dans d'autres cimetières qui ont des carrés musulmans qui, aujourd'hui, sont encore disponibles pour eux. C'est juste pour compléter ce que j'avais dit. Donc on s'abstiendra sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Vous ferez ce que vous voulez. Là, en l'occurrence, on n'est pas sur le sujet du carré musulman, d'autant qu'il n'y a pas de carré musulman à cet endroit-là. Donc, quand on fait une extension du carré, ce qui peut s'envisager, encore faut-il qu'il y ait un carré musulman à proximité, ce qui n'est pas le cas. Là, on est bien sur l'extension de la voirie pour pouvoir faire en sorte que l'on accède à ce pôle gare, et donc on est là pour approuver le versement de la part d'Île-de-France Mobilités d'une somme de 1 330 000 € qui sera complétée par un autre point que l'on va avoir l'occasion d'aborder ce soir puisque, avec les délaissés, on le revend de telle manière à prendre en charge le coût d'acquisition des quatre pavillons, des frais notariaux qui ont été engagés, et puis le coût de démolition puisque, si vous avez bien regardé cette délibération, ce genre d'éléments n'est pas pris en charge par Île-de-France Mobilités. Ce qui est pris en charge, c'est le coût des travaux, mais les coûts d'acquisitions foncières ne sont pas pris en charge, donc c'est à la Ville de l'assumer. C'est pour cela que vous aurez une autre délibération qui nous permettra de rendre cette opération équilibrée, et qui sera un véritable plus en termes d'aménagement pour les Campinois, et j'irai même au-delà, puisque je pense que beaucoup de monde viendra par ce biais-là. Bien je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes contre ? Donc le point

est adopté, je vous remercie. Point numéro 14, une convention aussi pour la rue Joliot-Curie, Tatiana SAUSSEREAU. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRE, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 abstentions,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

14) Signature de la convention relative au financement de l'étude à dire d'expert - soutènement de la plateforme le long de la rue Joliot-Curie – Champigny-sur- Marne

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention bipartite entre la Ville et la SNCF qui précise les conditions particulières de la mission du dire expert sur l'impact du projet d'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle au pied du talus. Cette piste cyclable bidirectionnelle desservira les équipements publics, tels que l'école Joliot-Curie et le gymnase Daniel-Féry. Cette piste sera un axe stratégique pour rejoindre à vélo l'avenue du Général-de-Gaulle et le boulevard de Stalingrad. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités financières affiliées à cette convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Alors simplement, peut-être pour préciser les choses sur ce projet. Nous, au départ, on n'avait pas de projet particulier ; simplement, la SNCF est venue nous demander d'instruire un dossier de permis de construire sur leur parcelle, qui était ce talus, pour déménager ce que l'on appelle un ouvrage technique, qui est actuellement sur la commune de Villiers. Compte tenu de la deuxième tranche de la gare de Villiers-Champigny-Brie, nous avons un souci de place, et donc l'objectif de la SNCF est de faire cet ouvrage technique sur le talus. À la suite de cette sollicitation, on s'est un peu saisi, au fond, de l'opportunité pour discuter avec la SNCF pour grignoter un petit peu du bas du talus, de telle manière à travailler sur les pistes cyclables que l'on vient d'évoquer. Et c'est l'occasion d'améliorer toute la qualité du revêtement sur le secteur. Voilà ce que je voulais vous préciser. On va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté à l'unanimité. Point 15, la convention, alors ce n'est plus avec la SNCF, ce n'est plus avec IDFM, c'est avec la DIRIF pour le City-stade sur l'esplanade Bazin, Philippe LHOSTE. »

À l'unanimité,

15) Signature de la convention relative à l'aménagement du City-stade sur la tranchée couverte de l'A4

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je suis ravi de présenter cette délibération sur un quartier qui me tient particulièrement à cœur. La Ville de Champigny-sur-Marne souhaite réaliser l'aménagement d'un City-stade sur la dalle de couverture de la tranche couverte de l'autoroute A4 dénommée tunnel de Champigny ou également esplanade Bazin. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie de l'offre d'équipements sportifs destinés à la population, notamment les jeunes. Le présent projet de convention représente l'aboutissement d'un projet de plusieurs années d'échanges et de concertations. S'agissant plus particulièrement de la réalisation de ce City-stade sur l'A4, les discussions avec la DIRIF ont été engagées il y a maintenant trois ans. Ce dossier a nécessité une forte persévérance. Les échanges ont été longs en raison de la multiplicité des services de la DIRIF concernés, exploitation et ouvrage d'art et remplacement régulier des interlocuteurs nécessitant à chaque fois de reprendre le dialogue et les explications du projet. L'opération nécessite la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la DIRIF, direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en application de l'article L2422-12 du code de la commande publique. Cette convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la réalisation de ce City-stade. Il présentera les caractéristiques suivantes : il va permettre la pratique à minima du football et du basket. Il y aura un système antibruit intégré pour limiter les nuisances sonores, des panneaux intérieurs en plastique recyclé, et une certification QUALISPORT. Il aura une surface occupée de 288 m² et un coût prévisionnel des travaux de 171 625,73 € TTC. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'exercice de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'un City-stade sur la tranchée de Champigny annexée au présent rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, de la 2^e, de la 3^e et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur LHOSTE. Alors il est vrai que cela a pris du temps d'après ce que vous dites, mais il est vrai que cela tombe bien que cela puisse être décidé et réalisé quelque temps avant les élections municipales. Par contre, en lisant bien les documents, il apparaît quand même un certain nombre de contraintes, et notamment de contraintes sur les engins qui pourraient être utilisés pour réaliser ce projet. Donc, est-ce qu'elles sont toutes levées ou pas puisque, a priori, on est sur un ouvrage qui ne peut avoir de véhicules très lourds. Donc comment cela va se passer sur ce point-là, puisque c'est relevé dans votre document comme étant des contraintes. Donc est-ce qu'elles sont levées et comment cela va-t-il se mettre en œuvre ? »

Monsieur le Maire

« Alors Philippe DUBUS qui a suivi avec moi ce dossier. »

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire. Aujourd'hui, effectivement, une des raisons pour lesquelles on a mis pas mal de temps pour avoir ces autorisations avec la DIRIF, c'est de trouver des solutions techniques pour réussir à positionner ce City-stade dans les règles de l'art, parce que vous avez l'autoroute qui passe au-dessous. Entre autres, vous avez de la pouzzolane qui a été mise, vous avez une coupe en travers qui a été mise dans le dossier qui vous explique la démarche d'ingénierie qui a été mise en place pour réaliser ces éléments-là. Et aujourd'hui, on a eu une dernière validation de la DIRIF de tous ces documents-là, parce que l'on a dû passer par une ingénierie spécialisée pour réussir à trouver une solution qui soit acceptable et qui soit acceptée par la DIRIF. Et c'est dans ce cadre-là, où l'on a effectivement cette délégation de maîtrise d'ouvrage. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors peut-être pour préciser, parce que tout le monde n'est pas forcément au fait. Il existait, dans le quartier des Quatre-Cités, un City-stade qui était à proximité de la patinoire, mais qui avait une contrainte majeure, c'est qu'il y avait des logements en face et qu'il apportait quand même beaucoup de nuisances dans son fonctionnement. Et beaucoup de riverains se plaignaient, à l'époque, des différents usages. Donc, ce que nous avons proposé, au fond, c'est de le positionner au niveau de l'esplanade Bazin puisque, sur cet espace qui est extrêmement grand, par définition, il n'y a pas d'habitations juste à proximité, et que l'espace est bien prévu pour. Et d'ailleurs il y a une pratique de sport et de football sur ce terrain, mais qui n'est pas dans les normes de ce que l'on peut souhaiter pour un City-stade. Donc j'ai effectivement proposé que ce soit positionné là. Alors cela a été très long puisque ce projet a été présenté il y a déjà près de trois ans, en tout cas l'envie de le faire. Et puis la DIRIF a émis beaucoup de réserves sur les aspects techniques. En règle générale, ce ne sont pas tellement les difficultés techniques à proprement parler, mais, en fait, c'est un petit peu comme la SNCF, ils n'aiment pas trop partager leur foncier. Et là, de venir sur leur foncier, ce n'est pas forcément une pratique très habituelle d'avoir une structure. Il a fallu trouver les bonnes modalités, on les a trouvées, et puis c'est une bonne chose aussi pour la Ville que l'on ait travaillé comme cela, même si cela a pris beaucoup de temps, beaucoup trop. Mais cela nous a permis de nous sécuriser par rapport à l'ouvrage, parce qu'il est bien évident que, si cette installation posait une difficulté technique sur l'ouvrage que constitue ce tunnel, vous imaginez bien que la responsabilité de la Ville pourrait être engagée et, financièrement, nos finances auraient du mal à s'en remettre pendant quelques années... Donc il fallait effectivement se garantir. Aujourd'hui, c'est fait. Les accords ont été passés. Il ne reste plus qu'à passer à la signature de la convention et à la voter ce soir. Mais pour les travaux préparatoires, on a obtenu un accord qui est très récent, puisque cela a commencé fin de semaine dernière pour faire les premiers éléments de travaux et les derniers sondages pour pouvoir engager cette opération, comme j'en avais pris l'engagement. Voilà. Donc on va pouvoir maintenant passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc ça fait l'unanimité, et je pense que cela fera l'unanimité, notamment des jeunes dans le quartier. Alors, point suivant le CRAC de la SPL Marne au Bois, Michel DUVAUDIER. »

À l'unanimité,

16) Approbation du compte-rendu financier 2024 du contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) de la SPL Marne au Bois

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit d'approuver le compte-rendu financier 2024 du contrat de revitalisation artisanale et commerciale de la SPL Marne au Bois. Ce rapport soumet à l'approbation du Conseil municipal son compte-rendu et présente les actions menées, la situation locative par bien et la synthèse budgétaire de l'exercice. Je vous rappelle que l'objet de ce contrat vise à l'acquisition de locaux commerciaux, et de leur gestion, situés dans le périmètre du centre-ville. Donc aujourd'hui, trois biens sont toujours sous contrat. Il n'y a eu aucune cession envisagée en 2024, pas plus en 2025. Donc il reste La Guinguette, qui était pendant un certain temps La Guinguette Éphémère, ce que vous connaissez peut-être plus sous le nom du Chalet, 2, rue Albert-Thomas, Votre Terre, bien entendu, 20, rue Albert-Thomas et Les Vins Audacieux, 33, rue Jean-Jaurès. Tout le reste est dans le rapport. Ce qu'il faut noter, c'est qu'aujourd'hui, la SPL s'est chargée des travaux courants d'entretien des différents sites pour un montant total, en 2024, de 22 152 €.

La prise d'acte des commissions

Les commissions ont pris acte à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci à Monsieur DUVAUDIER. Alors, effectivement, ce rapport nous interroge, mais, en même temps, il est révélateur, je dirais, de votre stratégie qui, a priori, quand on lit bien le rapport, n'est pas si payante que cela pour les commerces dans le centre-ville. Quand on voit le nombre de commerces qui restent fermés, et ça, c'est en lien avec l'arrivée du Dôme et des loyers qui sont proposés aux nouveaux commerces. D'ailleurs, à ce titre, on aimerait savoir quand ces locaux vont être réellement commercialisés. On voit bien aussi que, dans votre projet, vous aviez oublié la zone de déchargement pour le Monoprix. Du coup, on prend une partie de la rue de Verdun pour permettre les livraisons. Et puis, si l'on creuse un petit peu, on se rend compte qu'en fait, vous avez fait augmenter, à travers ce contrat, les loyers de commerçants qui, aujourd'hui, manifestement, ont des difficultés, puisque votre guinguette éphémère, si on lit bien ce qui est écrit dans le rapport, quand on creuse un petit peu, eh bien on se rend compte qu'il y a des dettes de loyers. Donc ça veut dire que soit on n'a pas réussi à faire venir les gens, soit c'est trop cher. De la même manière pour Votre Terre, on peut parler des loyers qui augmentent aussi pour le magasin de jeux, pour le petit caviste. Voilà en gros le résultat de cette revitalisation ; on en doute un peu aujourd'hui, dans la mesure où l'on voit bien que le centre-ville se dégrade, qu'il y a de moins en moins de commerces, y compris sur le marché. Et donc nous, on ne prend pas acte de ce rapport parce que, pour nous, il est révélateur de cette absence de réelle stratégie, parce qu'on est quand même sur des montants, quand on lit votre compte-rendu financier, de dettes pour les commerçants, et je pense que ce n'est pas comme cela qu'il faut aider les commerçants, et avoir une réelle politique de maintien des loyers modérés, y compris lorsqu'à côté, on va avoir des loyers tellement élevés que les commerçants, qui ne pourront même pas acheter leur local, devront payer au promoteur pour lequel la Ville a été très généreuse entre les achats du parking, les achats des bureaux dont les plafonds s'effondrent, et les 2,5 M de travaux que l'on a mis dedans, on est entre 7 et 8 M €. Je pense que, heureusement que la ville est là pour que ce projet et ce programme puissent fonctionner. En tout cas, nos commerçants,

aujourd'hui, on a un petit épicier qui est venu rapidement et qui a fermé. Donc on voit bien que votre stratégie, elle n'est pas du tout payante, et il est grand temps que cela change. »

Monsieur le Maire

« Bien. Ce que l'on aime avec vous, c'est la nuance. Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Oui, alors déjà vous allez sortir le mandat de loueur du CRAC, dont on n'est absolument pas responsables du montant de ses loyers, première chose. Après, dans la vie des commerçants, il peut y avoir des événements personnels, et là, je parle de Votre Terre, qui font qu'il y ait quelques difficultés, et c'est la seule chose qui explique ces difficultés. On l'a reçue avec le Maire il y a encore une semaine, elle a toujours une grande volonté de continuer, et moi je suis bien content que l'on continue, et qu'on la soutienne même si, pour le moment, elle ne peut pas acheter ses murs. Il en va de même pour le caviste, puisque le caviste, vous n'en parlez pas, mais le caviste, il a eu une augmentation progressive de ses loyers qui lui vont tout à fait. Et si vous n'appellez pas cela du soutien, je ne sais pas ce que vous appelez du soutien aux commerçants. En ce qui concerne La Guinguette Éphémère, je vous rappelle qu'il s'agit, comme son nom l'indique, d'un endroit éphémère, donc d'un endroit qui n'était pas destiné à rester. Aujourd'hui, sur cet endroit, on a un projet. Il est très clair : la médiathèque va arriver, tout bougera, mais il faut laisser le temps, je vous l'ai déjà dit. On n'a pas du tout l'intention de brûler les étapes pour avoir, comme vous le dites, des gens qui referment aussi vite. Les gens qui ferment vite, il faut peut-être se poser la question sur la façon dont ils ont géré leur commerce. Quand la personne qui a fermé aujourd'hui, à laquelle vous faites référence, elle a acheté elle-même son fonds de commerce, elle a négocié elle-même son loyer. La Ville n'est pas intervenue. La Ville n'intervient pas systématiquement. Il y a des propriétaires, et des propriétaires qui font le marché. Il n'y a pas que la Ville. La Ville, elle est là en soutien. Et quand vous dites qu'il n'y a pas de commerces, vous voulez que je vous fasse une petite liste ? Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert, mais le Monoprix, s'il a changé de place et s'il est comme il est, c'est bien grâce à la mairie. Je vous rappelle que, quand on est arrivés, ce que vous n'aviez jamais réussi à faire, c'est à ouvrir un centre commercial digne de ce nom. Aux Mordacs, le G20 est toujours là, il tient. Aujourd'hui, s'est ouvert, dans le désordre, l'Auberge du Marché, le Panda Joueur. Bientôt, vous aurez une pizzeria, La Canopée à Cœuilly, Moomè Délices, l'épicerie brésilienne qui s'appelle Le Marché du Brésil, Bom Mercado, qui nous a écoutés et qui est devenu à nouveau un Franprix, et je crois que c'est une bonne chose. Après, s'il n'y a rien de fait pour les commerces, excusez-moi, mais là, je suis quand même relativement surpris. Mais bon, écoutez, c'est votre façon de voir les choses. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, un dernier mot peut-être... »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur DUVAUDIER, merci pour tout ce que vous nous annoncez. On verra bien ce qui se passera dans la réalité, parce que, des fois, la réalité dépasse un peu la fiction. Par rapport à ce que vous disiez sur la gestion du CRAC, il me semble que la Ville est quand même actionnaire de la SPL qui le gère, donc je pense que l'on a quand même notre mot à dire, d'autant plus que, si je ne me trompe pas, notre participation, elle se monte à 1,5 M. Ce n'est quand même pas neutre, et je pense que maintenir les loyers relativement élevés, surtout dans le contexte de travaux, parce que depuis que vous êtes arrivé, depuis 2020, il n'y a eu que des travaux dans ce secteur-là, que la plupart des commerçants ont perdu entre 15 et 30 % de leur chiffre d'affaires. Aucune aide ne leur a été apportée par aucune des collectivités,

que ce soit le Département quand ils ont pris la placette de la place Lénine, ni la commune n'a indemnisé pour la perte de chiffre d'affaires. Et d'ailleurs cela s'est vu après dans les rachats où les commerçants, d'après leurs dires, ont dû batailler pour qu'on leur donne le juste prix de leur bien, et pas simplement une aumône pour qu'ils puissent partir au plus vite. »

Monsieur le Maire

« Alors peut-être un dernier point. Tout d'abord Votre Terre, si l'on prend les choses un peu dans le détail, effectivement, Michel DUVAUDIER a eu raison de rappeler qu'on l'a vue la semaine dernière, et elle a remercié la Ville. Elle n'a pas dit qu'elle avait des difficultés avec la Ville, au contraire : c'est grâce à Champigny qu'elle a pu ouvrir une deuxième boutique sur le Val-de-Marne. Donc tout cela relativise ce que vous pouvez dire. La hausse des loyers ? Oui les loyers augmentent, mais comme partout. Ils n'augmentent pas plus qu'ailleurs. Je n'ai pas vu, par exemple, certains bailleurs sociaux geler complètement leurs loyers. Les prix, aujourd'hui, de l'inflation sont tels que, bien évidemment, les loyers sont revus. Ils ne sont pas revus de façon plus haute, en tout cas pour ce qui relève du CRAC. Et puis après, dans la discussion entre acteurs privés, un locataire et son bailleur, nous n'avons pas à intervenir à proprement parler. Après, je vous laisse divaguer à votre guise sur des choses un peu particulières. Il y a un emplacement qui est prévu pour la livraison de Monoprix. Simplement Monoprix, contrairement à ce que vous dites, vous voyez, moi j'ai discuté avec le directeur parce qu'on avait fait fortement pression sur le groupe Monoprix pour qu'il puisse rester en magasin intégré, pas qu'en magasin franchisé. Cela a été une vraie bataille avec Monoprix. Et le directeur de Monoprix, qui est toujours le même que celui qui existait dans le Monoprix précédent, a dit : Eh bien la maison-mère me donne des objectifs qui me semblent très compliqués à atteindre. Là, je l'ai revu il n'y a pas si longtemps ; il m'a dit qu'il était au-dessus des objectifs. Simplement, comme il est au-dessus, il utilise la zone de livraison pour mettre les palettes, différentes choses... On l'a rappelé à l'ordre parce que l'on veut que les camions rentrent dans l'espace qui est bien prévu. Donc on avait bien prévu les choses, contrairement à ce que vous dites.

Quand après vous dites : c'est de la mauvaise qualité, c'est un plafond qui s'écroule du programme OGIC. Il y a juste une intervention d'un ouvrier d'une des entreprises qui venait faire une modification sur un faux plafond. Effectivement, une dalle est tombée. Une dalle d'un faux plafond, d'accord ? Cela n'a rien à voir avec l'horreur qui a été produite il y a quinze ans, que chacun peut voir à l'angle de la place du Marché, qui se fissure. Comme me l'avait dit le promoteur le jour où je faisais une inauguration à Villeneuve-Saint-Georges : vous savez, moi j'en ai fait pour l'argent que l'on m'a donné. On m'a demandé de faire du bas de gamme, j'ai fait du bas de gamme. Donc on voit bien où cela mène au niveau des personnes qui y vivent, qui ont acheté, qui sont locataires, notamment d'un des bailleurs. Globalement, le bilan du CRAC, il est ce qu'il est au regard d'un certain nombre d'opérations qui auraient pu être menées ; en revanche, je ne partage pas du tout ce que vous venez de dire concernant l'attractivité commerciale. Michel DUVAUDIER a rappelé toutes les enseignes qui étaient arrivées. Il y en a encore beaucoup d'autres qui vont arriver. À partir du moment où l'on a les deux locomotives ; l'enjeu pour nous, c'est d'avoir deux locomotives. On a un Monoprix de grande qualité, et aussi d'avoir un Grand Frais. Ce sont deux acteurs qui, après, génèrent des petits commerçants autour, et on a déjà des porteurs de projets. On aura peut-être l'occasion d'en reparler sur une autre délibération aujourd'hui, avec une nouvelle brasserie qui s'est positionnée sur la rue Jean-Jaurès, un traiteur asiatique. Enfin voilà, on a des commerces qui sont en train de se positionner et, sur OGIC, ce sera exactement la même chose sur cette opération-là. On a des commerçants qui se positionnent, on n'a pas trop de difficultés aujourd'hui à avoir des preneurs. Simplement, on porte une certaine exigence pour avoir des commerces qui soient relativement qualitatifs, au regard des aménagements que la Ville

réalise. Je crois que c'est ce qui est attendu. En tout cas, c'est ce qui était ressorti. Puisque vous voulez parler de campagne électorale, en 2020, qu'est-ce que demandaient les gens ? Ils demandaient qu'il y ait une véritable diversité commerciale à Champigny. Je peux vous dire que la guinguette éphémère, si on a envie de la remplir demain, on met une sandwicherie, elle est remplie tout de suite. Simplement, ce que l'on souhaite, c'est d'avoir quelque chose de beaucoup plus intéressant. Voilà pour répondre aux différents points. Non, Monsieur MAILLER, je vous avais demandé si c'était votre dernier mot... Madame KEITA n'est pas intervenue. »

M. MAILLER

« Oui, mais il faut bien que je réponde. »

Monsieur le Maire

« Non, non, non. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci. Je voulais réagir avant votre intervention, parce que je m'étonnais de la réponse de Monsieur DUVAUDIER qui semble dire que vous laissez le CRAC faire ce qu'il a envie de faire. Et, Monsieur le Maire, vous avez ajouté une comparaison. Vous comparez. À chaque fois, vous faites des comparaisons avec des choses qui sont incomparables. Vous parlez des loyers. Là, aujourd'hui, on a une augmentation qui est quand même de 300 €. 534 € par mois hors taxes, et aujourd'hui 834,00 €, ça fait quand même 3600 € à l'année. Et vous semblez dire que l'on veut booster, avec la locomotive. Mais comment, dans ces conditions-là, vous pensez pouvoir booster les commerces ? Au fond, on signe un contrat avec la SPL, qui confie au CRAC. Si l'on n'est pas satisfaits, on peut dénoncer le contrat, ou encore se battre pour exiger des augmentations comme celle-ci. Ça ne peut qu'emmener dans le mur puisque, vous l'avez dit vous-même, la situation est difficile pour les commerces. Ce serait de leur faute. Mais si nous, en tant que municipalité, en tant que Ville, on ne soutient pas nos commerces, qu'en dira-t-on ? »

Monsieur le Maire

« Juste peut-être pour compléter. On les soutient, mais, justement, les hausses telles qu'elles étaient prévues au début du contrat, n'étaient pas de cet ordre-là, et c'était quand même ce qu'avaient signé les commerçants. Les loyers, dans le dispositif du CRAC, sont appelés à être progressifs, c'est-à-dire qu'au départ, les commerçants payent des loyers effectivement extrêmement bas pour qu'ils puissent commencer à se faire leur clientèle. C'est justement le principe du dispositif. Donc aujourd'hui, à partir du moment où ils se sont constitué leur clientèle, où les résultats sont là, il est bien évident que les loyers doivent augmenter. Cela fait partie du dispositif même. Donc on va pouvoir passer au point suivant, puisqu'il n'y a pas de vote, c'est une approbation, une prise d'acte du compte-rendu. Point numéro 17, Philippe DUBUS. »

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu financier.

17) Approbation des dossiers d'enquête publique et parcellaire permettant la relocalisation du Centre Municipal de Santé Maurice Ténine et la réalisation d'un programme de logements libres

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de l'approbation des dossiers d'enquête publique et parcellaire permettant la relocalisation du centre municipal de santé Maurice-

Ténine et la réalisation d'un programme de logements libres. Donc là, on ne mène pas une enquête publique préalable ; aujourd'hui, le projet de relocalisation du centre de santé Maurice-Ténine conduit par la commune se situe au croisement de la rue Albert-Thomas et de la rue Gambetta, dans le centre-ville. On voit bien ici, juste au nord, les deux rues qui se rejoignent. On se trouve bien dans ce triangle-là. L'objectif est de créer un équipement public adapté aux besoins des habitants et aux usages énormes actuels. Pour rappeler, le centre municipal de santé Maurice-Ténine existe pour une offre de santé intégrée, la plus globale possible, mais aujourd'hui, on a des frais structurels limitant le déploiement, des locaux vétustes, peu modulables, inadaptés, un bâtiment qui ne répond pas aux normes sécuritaires. Il ne peut pas être réhabilité pour l'accueil du public en situation de handicap. C'est pourquoi il y a la nécessité d'un nouveau centre municipal de santé universitaire, le CMSU, conçu comme un outil public de santé du XXI^e siècle, évolutif, inclusif, universitaire et durable. Ce centre, CMSU, a donc eu l'occasion de travailler avec les professionnels pour définir un programme précis qui correspond aux nouveaux besoins, aujourd'hui, de ce type d'établissement. C'est ce qui a été fait et qui a été décrit dans la note. On ne va pas revenir sur ces éléments-là, l'objectif étant la déclaration d'enquête publique et parcellaire et, dans ce dossier d'enquête publique, de pouvoir avoir un périmètre parcellaire effectivement qui correspond à ce besoin, sachant que l'on est dans un bâtiment qui est évidemment en rez-de-chaussée, et qui fonctionne en rez-de-chaussée pour être en accueil du public ayant toutes ces facilités-là.

L'objectif a été, pour optimiser ce site, de compléter cet établissement par quelques logements en étage, sachant que l'on a une possibilité de ne pas rester en rez-de-chaussée sur cette zone de centre-ville, tout en restant à l'échelle du quartier, c'est-à-dire que, globalement, on ne dépasse pas du R + 2. On n'est pas dans un bâtiment très haut, et qui vient compléter, qui vient donner un bilan économique plus intéressant effectivement, et qui nous permet d'aller plus loin dans cette construction du CMSU. Donc aujourd'hui, on a un coût total de l'opération, qui comprend les études, qui comprend l'acquisition foncière, les travaux, de l'ordre de 15 989 000 € TTC. Et pour cette mission, dans la première phase, nous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet en vue de prescrire l'ouverture conjointe d'une enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire au profit de la commune de Champigny-sur-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de M. LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 3^e, 4^e et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire. Moi, je m'interroge sur le fait surtout de construire des logements, alors que l'on aurait pu penser peut-être à augmenter le nombre de spécialités proposées au sein de ce centre. Quelle est la raison de la construction des logements ? »

Monsieur le Maire

« Très bien, Monsieur FAUTRE. »

M. FAUTRÉ

« Oui, on se félicite bien sûr pour les Campinois, pour les usagers et pour les salariés du CMS d'une future relocalisation. D'ailleurs c'était inscrit dans notre programme municipal de 2020. Donc on ne peut que s'en féliciter. Par contre, là où ça m'interroge, mais ce n'est pas la première fois, c'est-à-dire que, dans la plupart des projets structurants pour notre Ville, on découvre les choses un peu au dernier moment. On a découvert, il n'y a pas très longtemps, votre décision de reconstruire un CMS. En fait, on l'a découverte par une délibération, puisqu'il y avait l'achat d'une parcelle sur la surface dont Monsieur DUBUS a fait état. Là où je veux en venir, c'est qu'il est quand même dommage, sur un projet aussi important, que nous ne puissions pas avoir, avant d'en arriver à ces études, un échange entre nous. C'est quand même le lieu privilégié où chaque Campinois, parce que je rappelle quand même que l'opposition ici n'est peut-être que de 11 ou 13, mais nous représentons 46 % des électeurs. Et, à ce titre, il me semble tout à fait normal qu'ici, avant toute décision, et c'est votre décision, ce n'est pas un problème, mais ce que je veux dire, c'est que nous avons le droit de participer aux orientations futures de ce CMS. Cela me semble un droit des plus élémentaires dans une démocratie locale. Or, encore une fois, dans la délibération, vous énumérez les mètres carrés, les mètres carrés, les mètres carrés... D'accord, ça, c'est la surface. Moi ce que j'aurais voulu que l'on discute, c'est quel est le périmètre d'intervention, quelles sont vos orientations dans ce domaine-là. Au regard de l'actuel, les locaux, vous l'avez dit et je le partage, ne sont pas à la hauteur de ce qu'il faudrait faire aujourd'hui. Pour autant, qu'est-ce que vous allez y faire ? Un CMS, ce ne sont pas des mètres carrés, c'est du personnel, ce sont des médecins, ce sont des agents administratifs. Donc qui va être là, dans quelles conditions ? Combien d'agents ? On ne sait pas. La relation qu'il y aura avec le CMS du haut, on ne sait pas. Donc on aurait voulu, avant de voter votre délibération pour un projet d'enquête publique parcellaire, on aurait voulu avant, cela aurait été la moindre des choses, que nous, conseillers municipaux, élus locaux, nous puissions participer à la réflexion sur ce futur CMS. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Eh bien je vais aller un peu dans la lignée de ce que mes collègues ont évoqué. Déjà on aimerait savoir aussi quelles ont été les modalités de concertation, notamment du personnel et des acteurs de la santé sur Champigny. Bien évidemment, on nous demande de valider ce dossier d'enquête publique sans que l'on puisse savoir réellement ce que cela apporte de plus, à part des mètres carrés, par rapport à l'offre de santé. Or c'est quand même cela qui doit être au cœur d'un projet de ce type-là, d'autant plus que vous voulez le faire basculer en CMS universitaire, sauf que, quand on regarde un petit peu, comme il l'est déjà, mais en tout cas le développé, en général si l'on veut aller vraiment au bout de ce que c'est que ces CMS un peu particuliers, cela veut dire aussi que l'on développe, comme le disait Madame ADOMO, et comme le disait aussi Monsieur FAUTRÉ, on développe de nouvelles activités qui viennent en plus. Sauf que l'on n'a aucun élément sur comment ils s'articulent dans le cadre du contrat local de santé. Donc j'aimerais déjà savoir si les agents du CMS ont été associés, d'avoir peut-être un comparatif entre ce que l'on a aujourd'hui et ce que cela apportera demain, parce que vous nous dites : on crée des bureaux, des ci, des ça, mais, globalement, on ne sait rien du tout là-dessus. Est-ce que le nombre de personnels, quand on sait que, sur la Ville, il y a 169 équivalents temps pleins qui ne sont pas pourvus, est-ce que l'on aura du personnel supplémentaire et, si oui, dans quelles conditions ? Donc nous, ce que l'on voit quand même derrière cela, c'est qu'encore une fois, vous êtes en train de faire des projets qui sortent très rapidement pour transformer notre Ville et continuer à la gentrifier. Vous mettez 22 logements là-dessus, des logements

privés libres, ça veut dire avec des montants comme ceux que l'on voit dans le centre-ville, entre 6 et 7000 € le mètre carré. Donc ce n'est pas pour les Campinoises et les Campinois. C'est quand même un projet à 15 M €, si l'on fait le calcul à peu près entre 8 M pour les travaux et 7 M pour les acquisitions. En même temps, cela va libérer encore une fois des parcelles là où est actuellement le CMS. On imagine très bien votre stratégie. D'ailleurs qu'est-ce que vous allez faire de ces parcelles ? Est-ce qu'une nouvelle fois, vous allez les donner à des promoteurs privés pour lesquels on votera ensuite des projets urbains partenariaux qui les exonéreront pendant dix ans de taxe d'aménagement ? Donc j'attends bien sûr des réponses, mais je pense que nous voterons contre ce projet qui, à notre sens, n'a fait l'objet d'aucune concertation avec qui que ce soit, et qui est né de votre volonté de poursuivre la gentrification et pas d'améliorer réellement les services publics sur notre commune. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je m'associe complètement aux propos de mes collègues concernant la partie du programme de logements libres. Libres, c'est-à-dire une liberté dans les prix, une fuite en avant. On sait que ce sont des logements qui ne seront pas pour les Campinois vu ce qui est fait effectivement en centre-ville. D'ailleurs, est-ce qu'il a été vendu le logement à 800 000 €, là, sur la place ? Si vous pouvez me répondre au passage... En tout cas, concernant le centre municipal de santé, oui, on se félicite de la relocalisation, on se félicite du maintien. Et effectivement, je rejoins Madame ADOMO sur les différentes disciplines dont les Campinois ont besoin. C'est vraiment dommage d'avoir pris plutôt ce parti-pris de programme de logements libres. Du coup, on ne votera pas contre, mais on s'abstiendra sur cette délibération avec mon collègue Yvan. »

Monsieur le Maire

« Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Oui, bonsoir. Je profite de cette délibération car je souhaitais vous demander de nous rassurer concernant le devenir du CMS du haut de Cœuilly, Pierre Rouquès. Lui aussi, en termes de vieillissement des équipements et des locaux, il n'est pas en reste. Est-ce que vous souhaitez mutualiser l'ensemble des activités sur ce nouveau projet ? Donc qu'en est-il du CMS ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Mais je vous en prie. Alors je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questionnements. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, j'ai posé en commission des questions concernant le programme de logements libres et je ne sais pas si elles ont été répercutées, mais est-ce qu'il y aura des réponses apportées ? En fait, concernant ce programme de logements à venir, j'imagine au-dessus des locaux du CMS d'après les plans qui sont annexés à la délibération, c'est comme cela. Mais qui va être maître d'œuvre de ce programme de logements ? Ce sera la Ville ou est-ce que la Ville va charger un tiers de le réaliser ou, plus sommairement, le vendre à un tiers pour qu'il le réalise ? Ce sont les questions que j'avais posées et pour lesquelles j'aimerais avoir des réponses. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors, on va essayer de répondre aux questions. Monsieur MAILLER, encore... »

M. MAILLER

« Oui, pour aller dans le sens de ce que mon collègue a évoqué, la question du programme : quelles seront les tailles de logements envisagées ? »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors pas d'autres questions ? C'est bon ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« C'est déjà pas mal, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Oui, je trouve. Mais bon, je vous laisse vous exprimer, ce qui est bien normal, et poser l'ensemble des questions qui vous interrogent, c'est bien logique. Alors tout d'abord, je voudrais vous rappeler un petit peu les choses, parce que vous dites, Monsieur FAUTRE : on découvre un nouveau programme. Vous dites : Ah oui, on l'avait prévu dans notre programme municipal. Je rappelle que vous étiez sur la même liste. Et donc que ceux qui, aujourd'hui, ne veulent pas aller dans ce sens, seront en contradiction avec ce qui avait été proposé dans leur programme. C'était aussi inscrit dans le nôtre. Donc, vous voyez, il y avait même des points communs dans nos programmes. Alors sur l'aménagement du centre-ville, je vous garantis qu'il n'y a pas tant de points communs que ça. En revanche, sur la question de la santé, et notamment sur ce centre de santé, effectivement, nous avions prévu de le réintégrer. Pas dans un mauvais bâtiment, même si Monsieur MAILLER nous dira que Tchernobyl est tombé sur le Dôme, et que le plafond s'écroule, que tout s'écroule. En réalité, on avait prévu de l'intégrer dans la coque dite Verdun. Nous ne l'avons pas rachetée à des prix considérables, comme vous l'avez dit tout à l'heure. On l'a rachetée plutôt d'ailleurs en dessous des prix du marché. C'est tout l'avantage quand on est des donneurs d'ordre et que l'on signe un permis de construire. On peut effectivement bien négocier, au profit de la Ville, des locaux que nous avons achetés à des prix tout à fait raisonnables, au regard de ce qu'est la commercialité du secteur.

Vous nous dites : on aurait aimé avoir le programme. On découvre. Ça sort du chapeau. Rien ne sort du chapeau. Un, c'était inscrit effectivement dans notre projet municipal, comme dans le vôtre. J'ai l'honnêteté, moi, de reconnaître les choses. Deuxième chose : nous avions prévu de l'intégrer dans le programme du Dôme. Simplement, cela n'a pas pu se faire pour une question de résistance au sol et de hauteur sous plafond pour les matériels. Et ça, on ne l'a pas découvert hier, on l'a découvert il y a déjà maintenant plus de deux ans. Et donc qu'est-ce que j'avais dit un jour où nous faisons l'acquisition d'une parcelle dans cette même salle, dans cette même assemblée ? J'avais dit : nous envisageons de repositionner le centre de santé exactement là où on le positionne ce soir. Donc il n'y a rien de nouveau sous le soleil. On l'a dit, et d'ailleurs c'est assez amusant parce que l'on a même un propriétaire d'une parcelle que vous devez bien connaître, qui s'appelle la société IDF Habitat, qui nous dit : Ah oui, il y avait eu un projet éventuellement de le refaire ici. Donc c'est quand même un sujet qui était un peu connu dans plusieurs endroits, et pas simplement à la mairie.

Alors qu'est-ce qu'il en est de l'autre centre, Madame MASMOUDI-LAJNEF ? Vous dites, et alors là, on partage totalement votre constat : il est vieillissant, il y aurait des choses à faire. Je vous dirais à peu près comme sur les deux centres de santé, comme je vous le dirais sur les médiathèques, comme je vous le dirais sur les équipements sportifs, comme je vous le dirais sur les écoles, comme je vous le dirais sur les centres de vacances... Quasiment tout ce que nous avons repris, hormis les quelques derniers bâtiments, était dans un piteux état

puisque, depuis plus de 25 ans, on reportait les investissements absolument nécessaires pour l'évolution de nos bâtiments. Alors le personnel, on n'en est pas là. On n'en est pas à savoir combien exactement on va avoir de personnel, comment les choses vont s'organiser, d'autant que, dans la santé, nous avons de plus en plus de professionnels de santé qui interviennent aussi dans nos centres de santé, pas à temps plein. Ils sont là une journée par semaine parce qu'ils sont spécialistes, donc un cabinet est partagé. Les pratiques de la santé ont beaucoup évolué ces dernières années, donc tout cela est intégré. Il y a un projet de santé qui a été travaillé, sous le contrôle du directeur de la santé, avec l'ensemble des équipes, ce qui nous a conduits à arriver ce soir à vous présenter un programme puisque, pour pouvoir enclencher l'enquête publique et pouvoir avancer sur ce sujet, nous avons bien évidemment besoin d'exprimer un programme. Le Préfet ne peut pas s'exprimer pour dire : on autorise une enquête publique, s'il n'y a pas un programme. Le programme, vous l'avez. Il est détaillé, alors pas au mètre carré près pour dire on va mettre telle ou telle personne à tel endroit. Pour tout cela, on a besoin surtout d'avoir une expression des besoins au regard de ce qui va être fait. Vous dites : vous allez faire des logements qui sont vendus 6-7000 € dans le centre-ville. Je vous mets au défi d'avoir vu une commercialisation, au cours des cinq dernières années, à 7000 €. Il n'y en a pas eu. Il y en a eu à 6000, voire 6300, mais il n'y en a pas eu au prix que vous indiquez, première chose. Et, contrairement à ce que vous dites, que ce n'est pas pour les Campinois. Dans le programme du Dôme, un quart de ceux qui ont acheté sont des Campinois. Ce sont des Campinois, et il y en a d'autres qui viennent d'ailleurs. C'est aussi la vie, comme on a d'autres personnes qui viennent d'autres Villes dans les logements sociaux. Ils sont envoyés souvent par les contingents de la préfecture. C'est la vie. Heureusement que dans une Ville qui bouge, qui va avoir le Grand Paris Express, le mur de Berlin est tombé. La Ville, elle n'est pas fermée. Donc heureusement que les gens bougent. Et puis vous dites : il faut refaire des logements sociaux. On en a déjà 45 %. On était à 42,3 quand je suis arrivé, on est passé à 44,96. Vous me permettrez d'arrondir à 45 %. Cela veut dire que l'on a des recettes en moins. Si l'on veut continuer à investir dans la Ville, continuer à soutenir les investissements et pouvoir mener des politiques publiques de santé comme on le souhaite, bien évidemment, il faut des recettes. Et pour cela, il faut aussi qu'il y ait un peu de gens qui payent de l'impôt. Nous l'avons toujours dit et nous l'assumons pleinement.

Et on ne donne rien aux promoteurs, on vend aux promoteurs. Vous verrez dans les PUP, les fonciers, quand ils nous appartiennent, sont vendus, et je peux vous dire qu'on ne leur fait pas de cadeaux. Vous n'avez toujours pas compris - je pense que Philippe DUBUS vous le réexpliquera - ce qu'est la taxe d'aménagement. Ce n'est pas un cadeau pour 10 ans, ça coûte plus cher. Le PUP coûte beaucoup plus cher au promoteur que la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement, vous payez sur la fin des travaux et sur une base de 20 %. Nous les taxons à 30 %. Ce n'est quand même pas bien compliqué de comprendre que cela représente plus et, en plus, on récupère la moitié de l'argent dès l'ouverture du chantier. Donc cela améliore considérablement les choses. Et d'ailleurs je peux vous dire que, quand on rencontre des promoteurs et qu'on leur dit : ce n'est pas la taxe d'aménagement, c'est un PUP, ils ne sont pas ravis. Donc il n'y a pas de cadeaux aux promoteurs. Il y a surtout la volonté de continuer à avancer.

Et Madame KEITA, pour vous répondre, oui le Dôme, il est vendu depuis déjà presque trois ans. Simplement, le couple qui l'a acheté se sépare, donc ils le remettent en vente, comme cela peut arriver. Ce sont des sujets familiaux qui peuvent arriver partout. Simplement, ils l'ont acheté au plus haut du marché et aujourd'hui, effectivement, c'est un peu plus compliqué pour vendre alors que le marché a baissé. Mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, donc je le répète, parce qu'il y a des gens qui ne connaissent pas la Ville, qui la découvrent en disant : c'est l'appartement le plus cher, c'est celui du Maire qui a voulu gentrifier la Ville, et ainsi de suite... On a des appartements à Champigny qui, dans le mandat précédent, se sont vendus

à 1,1-1,2 M. Pour ceux qui ne connaissent pas la Ville, je les invite à mieux la connaître avant de sortir des inepties.

Madame ADOMO, vous posiez la question : pourquoi on fait des logements ? Eh bien c'est expliqué. On a besoin, effectivement, de trouver des éléments de financement. Aujourd'hui, pour pouvoir porter une opération de cette nature-là, tout comme on le fait pour la rue du Cimetière, tout comme on a pu le faire pour d'autres opérations, l'objectif, c'est aussi de s'assurer une part de recettes sur le foncier pour pouvoir investir sous cette forme-là et porter une ambition très forte sur ce CMS.

Vous nous dites : vous allez le transformer en CMSU. Je comprends que ceux qui ne connaissent pas la Ville proposent aujourd'hui de faire un CMSU. Cela fait deux ans que cela existe à Champigny. On l'a mis en place, donc c'est bien : il y a des gens qui s'intéressent un peu à la politique de nos jours et qui découvrent les sujets. C'est parfait. Il faut faire son apprentissage quand on est béotien. Mais, en tout état de cause, le CMSU, il est en place. Cela nous a permis d'intégrer des internes du CHU, et donc aujourd'hui on a pu renforcer véritablement l'offre de soins sur Champigny. Et donc on a l'ambition de continuer à le faire avec un programme qui correspondra tout à fait aux besoins que nous avons dans l'expression et dans la discussion aussi avec l'ARS, parce que l'ARS est un acteur absolument essentiel pour faire en sorte que nous avancions sur ce sujet. Donc pour l'instant, on n'est pas encore à qu'est-ce qu'on aura comme disciplines, et ainsi de suite... Ça viendra. On a déjà l'expression des besoins à travers le programme. On sait que l'on est en mesure de faire encore mieux que ce que nous avons aujourd'hui en termes de politique de santé, et faire en sorte que nos agents qui travaillent dans le CMSU puissent travailler dans de bonnes conditions, dans des bâtiments bien adaptés, qu'ils aient de bonnes conditions de travail et que les patients qui seront reçus puissent être reçus aussi dans de bonnes conditions, avec en particulier une attention forte pour les personnes qui sont en situation de handicap, qui ne peuvent pas toujours être reçues. Je pense notamment au dentaire qui pose aujourd'hui une difficulté d'accès pour les gens qui sont en fauteuil. Voilà. C'est ça l'ambition. Pour l'instant, on n'est pas dans le détail. Si vous voulez que l'on ait des débats sur le sujet de la politique de santé, je pense que cela peut être un très bon sujet à travailler en commission santé, mais, en tout cas, pour l'instant, on est juste sur l'approbation des dossiers d'enquête publique et du parcellaire pour pouvoir engager le programme qui est présenté. Geneviève, tu veux ajouter quelque chose ? »

Mme CARPE

« Je voulais rajouter que, quand même, que c'est vrai que cela fait deux ans que l'on est CMSU, centre municipal de santé universitaire, et que cela a permis, grâce à deux médecins et maîtres de stages, d'avoir pas mal d'internes, puisque l'on peut avoir autant d'internes que de médecins présents. Donc on continuera à en avoir bien évidemment. Nous sommes agréés maintenant centre de santé universitaire, et l'orientation des médecins, malheureusement, c'est un peu en fonction du marché puisque, comme vous le savez, on a une désertification médicale forte au niveau national, donc on ne peut pas avoir, malheureusement, toutes les spécialités que l'on souhaiterait avoir, mais on a de très, très bons médecins hospitaliers qui viennent vers nous. Donc on a une infectiologue hospitalière Docteure MEYOHAS, on a une dermatologue également hospitalière, enfin RPH aussi. Donc on a acquis des médecins spécialistes qui sont de qualité et hospitaliers, en même temps que des médecins de centres, et on continuera grâce, justement, à ce libellé, à cet agrément universitaire, et des IPA, et des médecins juniors, et des secrétaires médicales, des assistantes médicales. Donc, au contraire, on va se renforcer en personnel vraiment de qualité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Un dernier mot peut-être, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. On vient de faire le petit calcul. Il a beaucoup baissé l'appartement de 5 pièces, il est à 790 000 €. Cela fait quand même 6030 € le mètre carré. Et juste, je voudrais quand même vous rappeler, Monsieur le Maire, que vous vous êtes félicité de vous dire que... Déjà j'aimerais bien voir parce que, pour le moment, tous les logements n'ont pas l'air d'être habités. Et puis les offres des promoteurs sont passées de : « Devenez propriétaire à Champigny » à « Faites de l'investissement locatif », ce qui tend à démontrer - évidemment que je reçois les mails de ces gens-là pour vous parler réellement et suivre un peu les dossiers - on voit bien que cela a changé de braquet parce que, visiblement, ce ne sont pas les Campinois, toujours avec vos chiffres, on ne sait pas d'où vous les tirez, mais ça, ce n'est pas grave, je peux prendre vos chiffres, vous faire confiance. 25 % de Campinois, je vous rappelle que vous êtes élu par les Campinois parce que l'on sait que, dans notre Conseil, il y a des gens qui n'habitent pas Champigny et qui nous donnent des leçons sur ce qu'il faudrait faire sur notre commune. Je vous rappelle que vous êtes là pour les Campinoises et les Campinois. Donc 75 % des logements qui ne viennent pas pour des Campinois, moi, ça m'interroge. Vous n'avez pas répondu à ma question : qu'est-ce que vous allez faire du terrain de l'actuel CMS ? Est-ce que vous allez encore bétonner, comme vous le faites un petit peu partout, dans les mêmes conditions ? Et pour revenir sur le logement social, parce que vous aimez régulièrement faire peur, agiter le chiffon rouge du logement social, mais ce que vous oubliez de dire, c'est que, dans le logement social, on peut aussi y compter des logements étudiants, des logements pour personnes âgées, et pourquoi pas, des résidences intergénérationnelles. Nos jeunes ont besoin de logements aujourd'hui, et donc, vous m'excuserez, il y a aussi dans le logement social des gens qui ont des ressources et qui ont du mal à en trouver. Et moi je suis désolé, quand on est Maire d'une Ville, on est là pour les habitants de la Ville d'aujourd'hui, et pas pour les habitants de demain, d'après-demain ou après après-demain. On aurait eu un chiffre inverse de dire : 75 % des logements qui ont été construits sont pour des Campinois, ou, en tout cas, ce sont des Campinois qui les ont acquis, je vous aurais félicité. Là, on est dans le sens inverse, ce qui montre bien votre volonté de gentrifier. Et si vous voulez que l'on ait plus d'argent pour la collectivité, évitez de faire que vos députés votent des budgets, comme on le voit aujourd'hui, et depuis des années, avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de toutes les aides publiques, notamment les aides d'investissement. »

Monsieur le Maire

« Bien. Merci, Monsieur MAILLER, pour ce cours de politique nationale, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, et vous n'êtes toujours pas député. *(rires)* Par contre, le chiffon rouge que vous agitez, je vous le laisse. C'est votre emblème, ce n'est pas le mien. Vous avez une vision toujours un peu excessive des choses, la gentrification, enfin voilà... Vous savez, quand vous faites des logements sociaux aujourd'hui dans une commune, quelle que soit la commune, 80 % des gens qui viennent ne sont pas de la commune, c'est-à-dire qu'entre le contingent préfecture et la part d'ailleurs, vous avez 80 % des gens qui viennent qui ne sont pas de la commune. Donc c'est encore plus que cela. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y a des gens qui achètent sur certains programmes, je ne parle pas de celui du Dôme, puisque l'on a parlé de celui du Dôme, mais, dans certains programmes aujourd'hui, il y a plus de 50 % de Campinois. Et donc les Campinois, notamment pour les secteurs qui sont aidés à TVA 5,5%, libèrent des logements sociaux. Et alors, comme je me doutais que vous viendriez sur ce sujet-là, parce que vous êtes tellement prévisible que je vous ai fait un petit calcul. Et, en fait, nous avons réussi à libérer plus de logements sociaux avec ce que nous avons construit, en sachant que nous avons construit trois fois moins que ce qui a été fait dans la dernière mandature, en termes de nombre de logements, avec des gens qui étaient dans le logement social, et qui ont accédé à la propriété. Donc vous voyez, en fin de compte, on a réussi à en

faire plus, y compris pour le logement social sur ces secteurs-là. Monsieur MAILLER, je ne vous ai pas interrompu, donc ne parlez pas en même temps que moi. Je sais que la correction et vous, ça fait deux, mais il va falloir vous y faire quand même jusqu'à la fin du mandat. En attendant, sur cela, et contrairement à ce que vous dites, il y a aussi dans le programme du Dôme du logement locatif. Il y a une trentaine de logements en LLI, du logement locatif social intermédiaire. Voilà. Donc ça aussi, c'est une opération où l'on a aussi une mixité. Et sur l'ensemble des autres programmes qui sont en cours, puisque vous avez voulu généraliser, je vous le dis, vous avez aujourd'hui des programmes qui se vendent entre 4300 et 4700 €. Vous avez des gens qui sortent du logement social pour accéder à la propriété, parce qu'ils sont en capacité, parce que quand vous rentrez dans le logement social en début de votre vie, eh bien, au bout de quelques années, vous avez peut-être progressé dans votre carrière, ce qui permet d'accéder à la propriété, donc de libérer le logement social. Une Ville, ce n'est pas - peut-être un modèle que vous affectionnez - quelque chose de fermé. Une Ville, elle est ouverte. Je me souviens d'ailleurs des débats ici, dans les mandats précédents, où, à un moment, on avait évoqué certains sujets, et je vous citerai bien un ancien Maire de l'époque, qui m'avait rétorqué exactement l'argument que je viens de vous avancer en disant que la Ville devait être ouverte, y compris à ceux qui ne sont pas de Champigny. Eh bien je partage complètement ce qu'avait dit Dominique ADENOT à ce moment-là, à savoir qu'effectivement une Ville est ouverte, et elle l'est d'autant plus avec le Grand Paris. On a des gens qui quittent notre Ville tous les jours, il y en a d'autres qui arrivent, c'est la vie. Et je vous le redis : dans le logement social, le pourcentage est nettement supérieur, donc ce n'est certainement pas une solution par rapport à ce que vous venez d'évoquer. Bien. Donc nous allons passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Eh bien, au moins, on voit les contradictions de chacun par rapport à la santé. Point numéro 18, Tatiana SAUSSEREAU pour le plan d'alignement de la rue André-Chénier. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

6 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

18) Approbation du plan d'alignement de la rue André-Chénier

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération permettra de finaliser le transfert d'office au domaine public communal de la voie privée dite rue André-Chénier. Cette voie, bien que juridiquement privée, est ouverte à la circulation publique depuis de longues années. La commune en assure l'entretien régulier, à savoir la voirie, l'entretien chaussée, l'entretien des trottoirs, l'entretien des éclairages publics, le nettoyage, la signalisation et la sécurité. Donc

ce transfert a pour objectif de régulariser une situation de fait, sans impact sur l'usage de la voie par les riverains ou les usagers. Le plan repose sur l'état existant. Il ne modifie ni le tracé ni les emprises ni la consistance de la voirie ni les usages ni les droits des propriétaires riverains. Il constitue un acte purement administratif, et a pour seule finalité de formaliser techniquement les limites du domaine public routier communal. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan d'alignement de la rue André-Chénier annexé à la présente délibération afin de permettre la finalisation de la procédure de transfert d'office de la voie dans le domaine public communal.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 19, le projet de la charte partenariale de gestion urbaine pour le Bois l'Abbé, Léon NGANDÉ. »

À l'unanimité,

19) Projet de charte partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Conformément au règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, l'ANRU, relatif au nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) et en lien avec les orientations du contrat de Ville, le porteur du projet, en lien avec les acteurs concernés, s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers des quartiers concernés.

L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du quartier par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. La mise en œuvre opérationnelle de ce projet de gestion s'appuiera sur les partenaires du projet qui sont les bailleurs et les services municipaux et territoriaux intervenants sur le quartier.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 2^e et 3^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui merci Monsieur le Maire, merci Monsieur NGANDÉ. Une nouvelle fois, on est sur un document qui concerne votre projet sur le quartier du Bois l'Abbé. Le document qui nous a été remis m'interpelle parce qu'effectivement, on fixe de grands objectifs, mais on ne parle pas du tout des moyens que l'on va mettre en œuvre pour y arriver. Je constate également que le Conseil citoyen qui, a priori, est un organe obligatoire dans le cadre de l'ANRU a été encore zappé puisque vous le remplacez, comme vous l'avez fait un peu partout ailleurs, par les

Conseils de quartier. Quand on voit à quoi ils servent, on peut s'interroger sur la réalité de la concertation que vous envisagez de mettre en place dans le cadre de cette gestion urbaine et sociale de proximité. On voit pas mal de choses qui sont évoquées sur l'entretien, alors que l'on voit bien que certains bailleurs, dont vous êtes particulièrement proche, n'entretiennent pas correctement leurs bâtiments. On peut parler des fuites d'eau qui sont apparues au moment d'intempéries et qui ne sont toujours pas, a priori, réglées. En fait, on nous parle de la TFPB. Vous l'aviez évoquée en disant que c'était compliqué, parce que c'était peut-être aussi le moyen, dans cette charte, d'imposer l'utilisation de la TFPB, par exemple, pour permettre aux associations locales de bénéficier de la gratuité des loyers, puisque certaines payent des loyers pour des appartements. Cela veut dire qu'il n'y a pas assez de locaux associatifs. D'ailleurs, sur la liste des rendez-vous que vous avez pris, on peut quand même s'interroger puisque vous avez, semble-t-il, concerté certaines associations, mais pourquoi toutes les associations ne l'ont pas été ? Ce sont souvent les mêmes, et celles que vous mettez en vue sur notre commune. Et puis enfin, pour terminer, quand vous parlez du comité de pilotage, encore une fois, les habitants n'y sont pas, le Conseil citoyen n'y est pas non plus, donc vous comprendrez bien que l'on parle de beaucoup de choses, la propreté, le stationnement et autres, mais qu'est-ce que l'on fait ? D'ailleurs la TFPB aurait peut-être pu être utilisée, cela aurait pu être marqué dedans, pour faire baisser, puisque, dans votre projet vous voulez supprimer un certain nombre de places de stationnement, eh bien faire en sorte que les prix, qui sont d'une quarantaine, d'une cinquantaine d'euros la place de parking, puissent être diminués pour que les habitants évitent d'utiliser les rues, et soient plutôt enclins à aller dans les parkings surveillés, et non pas sur la voirie. Et puis enfin, je remarque une nouvelle fois, pour des sujets qui nous paraissent si importants, mais on aurait pu en parler pour le CMS, votre opposition, en fait, vous ne nous associez absolument à rien puisque, si l'on regarde le comité de pilotage, hormis les élus de votre majorité et autres, il n'y a aucun élu d'opposition. Et nous, sachez que, si l'on arrive au pouvoir, on fera l'inverse de ce que vous faites et qu'il y aura toujours un représentant de l'opposition qui sera représenté, parce que les bonnes idées, elles ne viennent pas que d'un seul côté, elles viennent de tous les côtés. »

Monsieur le Maire

« J'en suis surpris. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, eh bien on peut passer au vote. Juste une précision : je ne sais pas ce que vous ferez plus tard, en tout cas, je sais ce que vous avez fait pendant des années puisque j'ai été pendant douze ans dans l'opposition, et nous n'avons jamais été associés à grand-chose au fond, hormis le travail en commission, et sur lequel nous vous attendons à chaque fois. Mais pour cela, il faudrait être là et, en fait, vous n'êtes pas là, voilà. Monsieur LURIER, je le mets à part, mais sur ces questions d'urbanisme, d'aménagement ou que ce soit sur l'action sociale, vous êtes rarement là. Alors pour faire des critiques, vous pouvez les faire, c'est votre droit. En attendant, nous, les réunions que nous faisons avec les habitants, on entend bien ce qu'ils nous disent, et on sait aussi ce qui est attendu et qui ne nous empêchera pas d'avancer sur ce projet comme sur les autres. Nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ah je reprends. Monsieur SY, il y a eu un petit temps de flottement. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc le point est adopté. Point numéro 20, Philippe DUBUS. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène

BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

6 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

2 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

20) Cession des parcelles cadastrées section AC n°16, 17, 37, 39, 41 et 43 sises respectivement 14 à 18, rue du Cimetière et 63-65, boulevard de Stalingrad

M. DUBUS

« Oui, il s'agit de la cession des parcelles cadastrées section AC numéros 16, 17, 37, 39, 41 et 43 sises respectivement 14 et 18, rue du Cimetière et 63-65, boulevard de Stalingrad. Je ne vais pas répéter tous les éléments qui ont déjà été dits dans cette assemblée. On se situe à l'angle du boulevard de Stalingrad et de la rue du Cimetière. Vous avez d'ailleurs un plan qui est très explicite, qui montre toutes les parcelles qui étaient nécessaires pour créer l'agrandissement de la rue du Cimetière et d'améliorer l'angle de la rue du Cimetière avec le boulevard de Stalingrad. On voit bien que toute cette zone-là nécessitait l'achat de toutes ces parcelles, l'objectif étant de dire que, maintenant que nous avons réussi à avoir tout l'équipement public nécessaire pour le fonctionnement de cette entrée de la rue du Cimetière, il restait une parcelle délaissée pour cet élément, et donc l'objectif est d'en faire un projet, un projet immobilier qui vient compléter le bilan d'aménagement de l'opération, parce que là, on a des dépenses nettes sur toutes ces parcelles pour l'aménagement, et donc l'objectif étant de pouvoir utiliser ce budget dans ce cadre-là. On verra d'ailleurs un peu plus tard qu'à ce montant de vente, on va ajouter un PUP, on reviendra peut-être sur la définition du PUP, mais, en tout cas, ces parcelles, nous proposons de les vendre à la société PROVINI ARSAN pour un montant de 2,3 M € HT. Vous avez tous les éléments qui situent cette opération, qui est donc de compléter les espaces délaissés après l'utilisation de tout ce qui était nécessaire pour l'aménagement public.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« En fait, je voterai contre cette délibération. Je me rends compte que votre politique, c'est, en échange d'investissements qui peuvent être structurants, que l'on vend des parcelles, on cède des parcelles pour construire. Moi, je ne souhaite pas que ma Ville devienne comme celle de Villiers où l'on n'a plus d'espaces verts, où l'on n'a que des bâtiments qui sortent de partout. Donc je voterai contre. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, dans la poursuite de ce que vient de dire notre collègue, parce qu'effectivement, je pense que notre Ville, même si l'on a déjà beaucoup d'espaces verts, mériterait d'avoir d'autres espaces de respiration pour permettre, dans chaque quartier, de vivre le quotidien autrement que métro-boulot-dodo. Sur le programme de logements, on aimerait en savoir un petit peu plus : quels types de logements ? Vous n'avez déjà pas répondu la dernière fois, parce que c'est important aussi de voir les logements, parce que vous nous dites 25 % de Campinois, mais vous nous dites que c'est mieux que ce qui était fait avant, mais on n'a aucun chiffre. Moi j'attendrai de voir les vrais chiffres, et pas ceux que vous annoncez, parce que là, on est sur des arguments d'autorité qui sont invérifiables. Le chiffre que je vous ai donné tout à l'heure, c'était le calcul des 131 m² par rapport au coût à 790 000 €. Là, au moins, c'est du factuel ; ce n'est pas des j'ai vu l'homme qui a vu l'homme, qui a vu l'homme et compagnie. Sur cette cession, déjà les types de logements parce qu'effectivement, on a quand même sur Champigny un certain nombre de grandes familles et, si vous ne faites que du 2 au 4 pièces, eh bien évidemment, vous ne répondez pas à la demande sur le territoire de notre commune, ce pourquoi normalement vous avez été élu. Mais je ne pense pas que ceux qui viennent de l'extérieur aient un droit de vote sur la commune. Pourquoi le choix de cette société ? Est-ce que vous avez fait un appel à candidatures ? Comment cela se passe ? Quel est le montant qui a été déterminé par l'avis des Domaines, et donc quel est le prix de sortie de ce que vous avez annoncé ? Des 4500 €, sur tous les projets de la Ville sur lesquels je reçois les offres, il n'y en a aucun à ce prix-là. Ça, c'est le prix, quand vous achetez un pavillon, éventuellement dans certains quartiers encore, vous avez ce prix au mètre carré. Vous pouvez hocher de la tête, Monsieur le Maire, ce n'est pas gênant. Mais, en gros, voilà. Donc j'aimerais avoir des réponses à ces questions. Et, bien évidemment, on votera contre ce projet parce que, encore une fois, vous bétonnez la Ville alors que vous reprochez aux autres de l'avoir fait. Sauf qu'eux, au moins, ils le faisaient peut-être pour les habitants de la Ville, et pas pour des gens qui viennent de l'extérieur. »

Monsieur le Maire

« Ce qu'il y a de bien avec vous, c'est que l'on sait déjà le discours avant de l'entendre. Il ne change jamais, et c'est ça qui est toujours amusant.

Vous nous dites, Caroline ADOMO, on bétonne la Ville. Moi, je ne peux pas voter contre pour quelque chose qui bétonne la Ville. Eh bien, vous auriez dû voter contre beaucoup de projets qui ont été faits pendant l'ancienne mandature : La Parenthèse Verte, la bien nommée, rue Alexandre-Fourny, Dominique ADENOT, 300 logements, plus un mètre carré de pleine terre. On a rajouté un peu de terre pour faire croire qu'il y avait de la terre et des arbres. Union Jaurès, 295 logements, plus un mètre carré de pleine terre. Le Central à côté de la gare, 10 % de pleine terre. Et puis je vous en donne un dernier : le programme du KEYDEN avenue De Gaulle. Non seulement pratiquement rien en surface végétalisée, 5 %, et, en plus, dans l'intelligence extraordinaire de la conception, on a fait arriver ce programme-là dans une voie sans issue, dans une copropriété privée. Après j'entends que vous vouliez nous donner des leçons sur la bétonisation. En 2018, le Maire d'alors a signé les permis pour 1810 logements sur une seule année. Ce ne sont pas mes chiffres. Vous dites que j'invente les chiffres d'autorité. Non, ce sont les chiffres de la DRIHL, ce ne sont pas les miens. 1810 logements. Aujourd'hui, sur les cinq années de ce mandat, nous sommes à même pas 700 logements. 1810 en une seule année ! Alors vous dites : oui, il y a plein de programmes. Pourquoi ? Parce que les programmes, comme cela va être le cas d'ailleurs pour celui-ci, sont des petits programmes de 40-50 logements, hormis celui du programme du Dôme qui est de 158 logements, tous les autres programmes sont plutôt entre 40 et 100. Alors cela en fait plus en nombre de programmes, mais, en revanche, en termes de nombre de logements, ce n'est pas du tout dans la même lecture, première chose. Et deux, justement, on fait de la pleine terre,

justement, on met des arbres. Et si vous prenez, par exemple, la parcelle Esso, qui est à la limite de Chennevières, au niveau du rond-point de l'Europe, eh bien cette parcelle, il restait zéro mètre carré de terre, puisqu'elle était complètement recouverte. C'était une station-service avec des problèmes de pollution qui causaient beaucoup de soucis aux habitants qui étaient autour. Aujourd'hui, on se retrouve avec un programme avec 35 % de pleine terre, avec des arbres qui vont être implantés, avec un jardin intérieur qui sera visible aussi de l'extérieur. Voilà la qualité de ce que l'on peut engager. Et sur ce programme-là, je redis ce que je vous ai dit, Monsieur MAILLER, 4700 € du mètre carré, parce que l'on est en neuf, et parce que l'on est aussi sur une TVA à 5,5. Effectivement, il y a des endroits où l'on est à 4300 ou 4700 sur du neuf, et pas sur de l'ancien. Et puis il y a des programmes, parce qu'il y a une localisation particulière - le Dôme est à 6000 € - mais c'est un appartement particulier : vous avez oublié de dire que, dans la surface, il y a aussi deux très grandes terrasses, donc forcément, vous avez une certaine qualité qui fait que vous avez un prix qui est un peu plus cher. Et vous êtes complètement en centre-ville, donc cela justifie aussi une différence de prix par rapport au programme que je viens d'évoquer. Globalement, sur ce projet-là, oui, on fait un programme immobilier qui va nous permettre aussi de renforcer l'attractivité commerciale, puisqu'il y a une coque commerciale qui est prévue. Vous avez différents commerces qui sont à proximité. On va être juste à côté de la gare, alors il y a une attractivité particulièrement forte, et donc, oui, il y a besoin de construire. On ne peut pas dire en permanence qu'il faut bien gérer - je vous entends parfois nous faire des leçons de bonne gestion, quand on voit ce que vous avez laissé, c'est quand même assez délicieux d'entendre cela - et en même temps, quand on fait une opération qui permet de prendre en charge les coûts d'acquisition, de démolition que nous avons eus à faire pour qu'il y ait cet élargissement de voie, je pense que tout le monde ne peut être que favorable à l'élargissement de voie qui permet de faire passer les bus et les cycles, eh bien cela ne peut pas être qu'à la charge de la Ville. Il y a un moment où il faut bien aussi que la Ville arrive à équilibrer ses comptes. Et je trouve que, si l'on arrive à générer un certain nombre de programmes qui renforcent le commerce et qui permettent de faire ces aménagements, et dans l'intérêt des finances de la commune, c'est plutôt une bonne gestion. Après, chacun a sa vision des choses. Je sais qu'il existe, dans certaines formations politiques, la conviction qu'il y a une baguette magique, que l'argent magique, il tombe de partout. Compte tenu de ce que sont les finances de l'État, compte tenu de ce qu'est la situation financière du pays, ça ne se voit pas beaucoup, il faut être prudent, et c'est ce que nous faisons avec cette cession de parcelles. On la vend 2,3 M € pour un avis des Domaines qui est à 2,2 M. Je crois que l'on ne fait pas du tout de cadeau au promoteur, ce d'autant plus que, vous l'avez dans une délibération prochaine qui arrive juste après, nous avons un PUP aussi fortement rémunérateur. Donc je peux vous dire que le promoteur, quand on l'a vu, bon, il est intéressé parce que c'est à proximité d'une gare. Ils savent qu'ils vont vendre alors qu'ils ont du mal à vendre aujourd'hui ; en revanche, ce n'est pas forcément un cadeau qu'on leur a fait sur cette opération-là d'un point de vue financier. Bien. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur LURIER, vous ne votez pas ? Si ? »

M. LURIER

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas levé la main. »

M. LURIER

« Je vote pour. »

Monsieur le Maire

« Ah ! D'accord. »

M. LURIER

« Vous ne l'aviez pas proposé. »

Monsieur le Maire

« Non, pas encore. Il faut lever la main pour que l'on comptabilise votre vote pour l'administration. Votre parole compte. C'est adopté, merci. Point suivant, le 21, Tatiana SAUSSEREAU pour une acquisition de parcelle aussi, avec un bâtiment. »

À la majorité,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

6 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

21) Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°142 sise 16, rue Joséphine-de-Beauharnais – 215, rue de Verdun

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. La commune de Champigny-sur-Marne s'est fixé comme objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité de son cœur de Ville. L'acquisition de la parcelle contribuera à la réalisation d'une future voie publique entre la rue Joséphine-de-Beauharnais et la rue de Verdun. Elle permettra de pacifier la circulation sur la place du Marché et renforcer les infrastructures dans cette zone. Le patrimoine architectural sera aussi conservé avec une volonté forte de préserver l'identité historique du bâtiment, tout en l'adaptant aux besoins contemporains. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à faire du centre-ville un lieu à la fois dynamique et accessible pour tous les habitants. Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section AV numéro 142 sise 16, rue Joséphine-de-Beauharnais-215, rue de Verdun d'une superficie de 1180 m² moyennant un montant de 1 116 000 € hors taxes, libre de toute occupation.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e 3^e et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« En fait, c'est juste une interrogation parce que là, vous avez le numéro 22 et sur notre ordre du jour, c'est la 21. »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est bien la 21, je vous confirme. Il y a une erreur de numérotation de ce qui est affiché à l'écran, mais c'est bien la 21. Est-ce qu'il y a donc des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Je suis un peu embêté parce que j'ai du mal à comprendre la pertinence de cette rue. Elle pourrait être réelle, vu la configuration du bout de la rue Joséphine-de-Beauharnais, pour revenir sur la rue de Verdun, mais combien de personnes viennent de la rue Joséphine-de-Beauharnais pour aller vers la rue de Verdun ? Du même coup, la pertinence de cette rue m'interroge parce que je ne sais pas si, par ailleurs, vous accompagnez cette création de voirie par un changement de sens de circulation ou pas ? Est-ce qu'il n'y avait pas d'autre possibilité de faire circuler les voitures vers la rue de Verdun, autrement que par la création ? Je ne sais pas si je suis clair dans mon propos. »

Monsieur le Maire

« Très clair. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, je rejoins le propos de Monsieur FAUTRÉ. Je comprends que l'on acquière la propriété pour le bien de la Ville, mais l'utilité de supprimer en gros pratiquement tout le jardin pour créer cette voie entre Joséphine-de-Beauharnais et Verdun, alors qu'il y a pour le moment le rond-point qui est a priori limitrophe, notamment on ne pourra plus accéder à la rue de Verdun par cette espèce de chicane, quel est l'intérêt, effectivement, de percer à l'arrière de l'immeuble ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien, cela rejoint la question de Christian FAUTRÉ. Ce n'est pas véritablement un rond-point. Ce qui existe aujourd'hui devant ce bâtiment, au niveau de la Société générale, c'est plutôt ce que l'on appelle un haricot avec un décroché. C'est un point très connu de nous tous. Nous y allons souvent, quelquefois même nous avons des papiers à la main, nous avons tous une vision de ce lieu. Et pour ceux qui ont stationné sur ce point-là pendant quelques heures, on peut constater deux choses : la première, c'est qu'il y a un point de danger en termes de circulation routière. Vous avez souvent des gens qui prennent la rue Joséphine-de-Beauharnais qui, normalement, doivent tourner par là, passer devant le bâtiment et reprendre la rue de Verdun. Ils ne le font pas. Alors je ne parle pas actuellement, puisque l'on a fermé la route avec des éléments végétalisés, mais, jusqu'à présent, on avait quand même beaucoup de risques d'accident avec des gens qui, au lieu de tourner à droite, rentraient directement sur la rue limitrophe. Cela arrivait fréquemment. Combien de fois cela m'est arrivé de dire à quelqu'un qui traversait : attention il y a une voiture, de rattraper même quelqu'un comme ça... Je pense que cela a dû arriver à d'autres. Donc voilà il y a quand même un sujet déjà de sécurité routière sur cet emplacement. Ensuite, il y a un deuxième sujet. Vous dites Christian FAUTRÉ qu'il n'y a pas forcément beaucoup de monde. Pour y avoir passé du temps, je vous dis qu'il y a quand même un flux non négligeable. On a fait des comptages, plus maintenant, mais jusqu'à présent, il y a beaucoup de monde parce qu'il y a la présence du marché, les commerces qui se renforcent avec le Monoprix notamment. Effectivement, on a un flux qui est non négligeable. C'est important. Au-delà de cela, vous avez aussi maintenant d'autres logements qui donnent sur la rue de Verdun et qui vont avoir un petit peu plus de flux aussi. Et puis l'objectif, c'est ce que l'on fait d'une façon un peu transitoire aujourd'hui, c'est de faire en sorte que l'on ait un espace qui soit plus piétonnier. Aujourd'hui, il est déjà piétonnier sur cette zone-là ; notre objectif est de le renforcer. Alors, si l'on ne voulait pas créer une difficulté pour les gens qui prennent la rue Joséphine-de-Beauharnais, qui tournent ensuite par la rue

Renaudel, revenir sur la rue RD4, reprendre la rue limitrophe, notamment pour les gens qui habitent sur le début de la rue de Verdun, que ce soit dans les nouveaux logements ou dans ceux existants, eh bien ce petit aménagement, cette nouvelle voie, va parfaitement y répondre et évitera d'avoir effectivement cet engorgement que je viens d'évoquer. C'est ce qui a motivé cet élément-là. Et par ailleurs, c'est une acquisition qui se fait à un prix tout à fait raisonnable dans les discussions que nous avons pu avoir avec le Département et, vous verrez, après on reviendra sur l'usage dudit bâtiment. Mais voilà, c'est quelque chose que l'on a vraiment besoin d'avancer sur cette parcelle. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Petite question : durant les jours de marché, qu'est-ce que vous prévoyez avec cette disposition que vous proposez ? »

Monsieur le Maire

« Pendant les jours de marché, c'est-à-dire ? Je ne comprends pas bien votre question. »

Mme ADOMO

« En fait, quand on part de la rue Joséphine-de-Beauharnais, on traverse entre deux parties du marché : il y a le Monoprix et il y a l'endroit où l'on va avoir la première série de stands du marché... »

Monsieur le Maire

« Oui, alors ça, c'est aussi un petit peu la question qu'évoquait Monsieur LURIER. On va revoir le plan de circulation une fois que cette rue sera faite. Et donc la rue du Marché se termine dans quelques jours. Elle sera ouverte de façon coordonnée avec, justement, le marché, et tout cela participe au projet de réorganisation des espaces publics de la place du Marché, avec tout cet ensemble-là qui viendra dans un second temps puisque, pour pouvoir arriver à cette étape-là, il faut que l'on termine la médiathèque, que les équipes soient transférées et que l'on retrace le niveau central tel qu'il était prévu dès le départ, y compris quand il y avait un autre projet, et peut-être qu'il est prévu aujourd'hui sur le projet que nous conduisons... Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Une question. Vous avez parlé du bâtiment, est-ce qu'il va rester debout ou est-ce qu'il va être détruit le bâtiment qui est sur la parcelle ? Et, dernière question, je suis quand même un petit peu étonné que vous nous disiez en gros : on fait la rue et après on verra le plan de circulation. Moi j'ai quand même tendance à penser que d'abord on réfléchit au plan de circulation, et après on regarde ce que l'on fait avec. Donc même si vous avez raison, il y a des questions de sécurité, je fais partie de ceux qui habitent ce quartier et qui y vont régulièrement, là, je ne vois pas globalement comment cela va améliorer, dans le reste du quartier, puisque l'on n'a pas le plan de stationnement et de circulation. Donc, pour notre part, sur votre proposition, on s'abstiendra, même si on pense que vous avez certainement raison sur la question de la sécurité, mais, comme on ne voit pas comment s'intègre ce schéma-là, parce que vous pouvez dire ce que vous voulez sur la question du Monoprix, mais le fait d'avoir bloqué une partie de cette rue pour pouvoir permettre aux camions de décharger, ce n'était pas ce qui était prévu initialement. Donc je sais bien, on dit « gouverner, c'est prévoir », tout ça, mais, globalement, ce n'est pas ce qui était prévu. Donc là, on voit déjà les conséquences que cela peut avoir sur la circulation sur ce secteur-là. Là, vous voulez faire un aménagement. Je ne vois pas trop comment cela va s'articuler avec le reste. Donc on s'abstiendra sur cette proposition, d'autant que l'on ne sait pas ce que deviendra ce bâtiment qui fait quand même partie un peu du décor local. »

Monsieur le Maire

« Alors deux choses. La première : effectivement, on a l'intention de travailler sur ce plan-là. Contrairement à ce que vous venez de dire. Vous dites : ce n'est pas prévu que les livraisons se fassent comme cela. Je vous rappelle qu'il y a un point que je n'ai pas complètement modifié : l'architecture du bâtiment, ça, c'est certain. Mais dans le précédent projet, le Monoprix était prévu au même endroit, pas dans la même conception, il y a eu des modifications, mais il était exactement au même endroit. Et, de ce point de vue là, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Deuxième chose : sur la question de la rue, vous dites : on réfléchira au plan de circulation. Alors je ne vous ai pas dit cela, ne changez pas mes propos. On le mettra en place ensuite. On a déjà tout le travail qui est prêt et on va regarder en fonction des différentes hypothèses. Pourquoi on ne le communique pas pour l'instant ? Parce que, tout simplement, il y a encore différentes hypothèses à finaliser en fonction des étapes transitoires, comme on l'a sur la rue du Marché, comme on l'a aussi sur la rue de Verdun. Au fond, on adapte en fonction de chaque phase de travaux. Ce n'est pas si simple de coordonner. On a eu beaucoup de travaux sur différentes phases. Il y a eu la géothermie, il y a eu le passage du tunnelier du Département pour la DSEA, il y a eu l'ensemble des réseaux à traiter et à reprendre, les opérations de construction, les aménagements publics, donc je dois dire que les équipes ont beaucoup œuvré pour faire en sorte que cela se passe au mieux. Et ce n'est jamais simple d'arriver à maintenir une activité d'un marché et, en même temps, d'avoir une phase de travaux. Il y a des villes qui ont eu des phases de travaux dans des centres-villes ou d'autres quartiers où cela a tué le marché. Aujourd'hui, nous, le marché, il fonctionne globalement, et l'activité se porte globalement correctement, au regard de ces impacts parce que, quand il y a des travaux, par définition, il y a toujours des impacts. Sur la destination, eh bien c'est justement l'objet qui a été un élément de négociation avec le Département. Il est prévu que cela reste un équipement public et, contrairement à ce que vous venez de dire - mais comme vous dites en permanence des mensonges, je me permets de reprendre - nous n'avons pas l'intention de raser cet immeuble, comme nous n'avons pas l'intention de raser la barre Rameau, comme nous n'avons pas l'intention de raser tout Champigny. Au contraire, nous construisons pour l'avenir. Bien, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Avis contraire ?

M. MAILLER

« Est-ce que je peux répondre ? »

Monsieur le Maire

« Non. Avis contraires ? »

M. MAILLER

« Je vous ai posé la question si vous alliez en faire quelque chose, je ne vous ai pas dit... »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous avez dit : vous allez le raser ou est-ce que vous allez en faire quelque chose ? Je vous ai dit que l'on n'allait pas le raser et que l'on allait en faire un équipement public. Vous avez bien entendu ce que je vous ai dit ? Donc maintenant on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Pour ? Bien, c'est adopté. Point suivant, Tony PESSOA pour le point 22. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

42 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHEMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRE, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

22) Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n° 130 sise 9, rue Jules-Appert

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Le but de cette délibération consiste en l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n° 130 sise 9, rue Jules-Appert. Le protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé signé le 5 février 2019 a identifié plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Favoriser les liens interquartiers et la mixité fonctionnelle ;
- Restructurer durablement les espaces et l'offre d'équipements publics afin de renforcer l'attractivité du secteur.

Pour répondre à ces objectifs, il a été décidé de reconstruire le groupe scolaire Jacques-Solomon à l'interface des quartiers du Bois l'Abbé, des Mordacs et de Cœuilly pour favoriser notamment la mixité sociale en milieu scolaire et renforcer l'ouverture du quartier sur la Ville en restructurant la voirie d'entrée de quartier située entre l'avenue Salvador-Allende et l'avenue Boileau.

Il est donc nécessaire d'acquérir les parcelles situées dans ce périmètre afin de permettre la réalisation des projets susmentionnés.

La parcelle cadastrée section DP n° 130 d'une superficie d'environ 352 m² sise 9 rue Jules-Appert se situe dans le périmètre de ces aménagements. Par conséquent, un accord est intervenu entre la Ville et les propriétaires pour une acquisition de la parcelle susmentionnée aux conditions suivantes : prix d'acquisition d'un montant de 423 000 € HT.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 3^e et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors vous voyez, par rapport à ce qui est affiché, on a un petit décalage d'un numéro, mais cela ne change rien par rapport à ce que vous avez reçu dans l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, merci Monsieur Jeanne, bonne soirée à toutes et à tous. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'ANRU. Vous connaissez notre opposition à votre vision de l'ANRU sur ce quartier-là. Nous avons déjà évoqué ici, dans ce Conseil, un tas d'arguments balayant votre vision de

l'ANRU de ce quartier-là et, pour tous ces arguments, mon collègue et moi, nous voterons contre cette délibération ainsi que la suivante, qui est dans le même cadre. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci à vous. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, pour compléter ce que vient de dire mon collègue, il y a toujours le contentieux qui est en cours et on espère qu'à un moment donné, les magistrats administratifs feront ce qu'ils ont à faire. Mais, en fait, vous vous êtes gargarisé pendant votre mandat de la protection du pavillonnaire, et vous utilisez ce pavillonnaire aujourd'hui pour mettre votre projet en mouvement, même si cela a pour conséquence la prise de retard pour la reconstruction de l'école. La même chose pour la médiathèque, en sachant que vous décalez en fait tous les équipements publics qui sont mis pour le quartier au bout du quartier. Alors, peut-être aussi y avait-il des choses à faire dans ce secteur-là ? On aurait pu peut-être réfléchir à la mise en place d'entreprises puisqu'il n'y a pas trop de logements dans ce secteur, à part les pavillons que vous avez plantés. Tout cela pour avoir le maximum de subventions de la part des partenaires de l'ANRU, en rappelant quand même que, pour le Bois l'Abbé, la Ville ne met que 28 M € sur la table pour 9000 habitants sur 293 M. On peut quand même s'interroger quand on met 42 M pour la halle gourmande, je ne sais plus combien pour la médiathèque. Effectivement, on votera contre cette délibération qui n'est que l'expression finalement de votre vision de la Ville qui ne vise pas à servir les Campinois, mais vos pensées d'avant-garde qui sont... Puisque vous avez toujours raison sur tout, on vous laissera voter cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Il y a d'autres interventions ? Alors je ne sais pas si j'ai raison sur tout, je pense que personne sur la terre ne peut prétendre avoir raison sur tout. En tout état de cause, on est partis d'un bilan. Je rappelle qu'il y avait déjà un protocole de préfiguration qui avait été signé en 2019 - je n'étais pas Maire à l'époque, que dans le cadre de ce protocole de préfiguration, le déplacement de l'école avait été acté, pas sur place, au niveau des logements de l'avenue Boileau. Donc ce que vous dites de le refaire sur place n'a jamais été défini dans le cadre du protocole de préfiguration. Ensuite vous nous dites : Eh bien on aurait pu faire du développement économique. Oui, cela aurait pu être fait effectivement. Cela n'a jamais été prévu. S'il y a une modification majeure que j'ai apportée au projet tel qu'il avait été intégré dans le protocole de préfiguration, c'est bien justement de créer un pôle économique, donc vous devriez applaudir des deux mains et voter toutes les délibérations en lien avec l'ANRU, si vous étiez un tant soit peu cohérent, puisque le pôle économique de 2300 m² va permettre d'accueillir à la fois la mission locale, un incubateur d'entreprises, des entreprises, un pôle ESS, et nous avons aussi France Travail qui se positionne. Vous voyez, créer de l'emploi dans un quartier qui en a bien besoin, je pense que c'est un bon projet qui ne devrait avoir que votre soutien. Et, pour le reste, on est toujours dans les choses classiques. Vous dites que, au fond, on ne met que 28 M sur pas 293, mais 285. Et les 285, il faut savoir que vous en avez 114 M qui sont mis en place par les bailleurs pour faire la réhabilitation. Donc c'est bien logique que les bailleurs contribuent avec, parfois, des aides de l'État. Et maintenant, vous allez me reprocher de ne pas mettre assez parce que je me suis battu pour avoir un maximum de financement de l'État. Quand c'était l'ancienne majorité communiste qui le faisait, c'était normal, ça justifiait des manifestations jusque devant les ministères. Moi je ne suis pas un grand adepte des manifestations, mais je suis plutôt adepte de l'efficacité. En attendant, on est arrivés à 55 % de financement, là où vous en aviez 25% au départ. Et si l'on en a moins à financer directement, ce n'est pas pour rogner sur la qualité, bien au contraire. Et d'ailleurs, contrairement à ce que vous dites, quand vous dites : nous, on a rencontré les parents, les

enseignants, ils sont tous contre votre projet, nous avons fait une réunion il y a quelques semaines avec l'architecte qui a présenté le projet dans le détail de l'école avec les éléments qui seront mis à la concertation avec les enseignants et les parents, les représentants des parents d'élèves qui étaient là et les parents d'élèves qui ont souhaité venir, les personnels de l'Éducation nationale, comme ceux de la Ville, ils ont tous été enchantés du projet tel qu'il a été présenté par l'architecte, ont dit que cela correspondait parfaitement à leurs attentes et que c'est un projet qui ne demande qu'une seule chose : ils ont hâte de le voir démarrer. C'est ce que nous faisons, et c'est pour cela que nous avons besoin d'acquérir cette parcelle. Sabrina ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« Bonsoir. Je suis très interpellée, voire même très agacée quand vous dites, Monsieur MAILLER, que l'on ne fait pas cela pour le bien des Campinois. Alors là, ce soir, permettez-moi de prendre ma casquette d'enseignante pour parler de la mixité sociale, parce que, moi, je suis enseignante dans un quartier particulièrement difficile à Bobigny. Et vous voyez, on en rêve, nous, de la mixité sociale. Nous, enseignants, on en rêve, et les élèves aussi en rêvent de cette mixité sociale. Pourquoi ? Parce que ça facilite les apprentissages, parce que ça améliore la cohésion sociale, parce que ça réduit les inégalités. Et je vous rappelle que la réduction des inégalités, c'est une des missions majeures de l'école, parce que cela permet de stabiliser les équipes enseignantes, et parce que ça, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les études du rectorat, parce que cela permet d'arriver à une progression de tous les résultats, et de tous les élèves, mais à condition que cette mixité sociale, elle soit réelle et qu'elle soit accompagnée. Madame Fily KEITA, un jour, on avait eu la discussion ensemble, et vous m'avez dit : Oh mais Madame ABCHICHE, ce projet, vous savez très bien qu'il y aura une stratégie d'évitement de la part des parents de Cœuilly, parce qu'ils vont demander des dérogations ou alors ils vont mettre leurs enfants dans le privé. Mais ça ne se passera qu'à une condition : si l'on n'accompagne pas le projet, parce que là, aujourd'hui, notre mission aussi, c'est quoi ? C'est d'expliquer que les enfants du Bois l'Abbé, ça va leur apporter d'être avec les enfants de Cœuilly, mais ça va aussi apporter aux enfants de Cœuilly. Vous savez, moi, quand j'ai eu l'agrégation, j'ai eu l'appel de l'inspectrice académique qui m'a dit : Madame ABCHICHE, vous allez à l'académie de Paris ? Je lui ai dit non. Elle m'a dit : vous allez à l'université ? Je lui ai dit non. Je lui ai dit : je reste à Bobigny. Elle me dit : eh bien merci pour les élèves. Je lui ai dit : Eh bien merci à eux. Vous ne savez pas tout ce qu'ils m'apportent tous ces élèves. Moi je reste à Bobigny par choix. Eh bien les enfants de Cœuilly, on va leur expliquer aussi, et même aux parents, ce que vont leur apporter les parents du Bois l'Abbé, et les enfants du Bois l'Abbé aussi. Et c'est ça la mixité sociale. C'est comme cela que l'on va progresser dans la vie, et ce n'est que le meilleur que l'on doit apporter à tous ces enfants parce qu'ils le méritent et qu'on le leur doit. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

« Merci. On est sur l'acquisition de la parcelle. *(rires)* Madame KEITA, je sens votre envie de répondre. »

Mme KEITA

« Oui, Madame ABCHICHE me cite. Comme d'habitude, vous détournez nos propos. Personne n'est contre la mixité ici, personne, bien au contraire. On a fait des études nous aussi et, bien évidemment, que l'on sait ce qu'apporte la mixité. Au contraire, on a les uns et les autres à s'apporter. Ce n'était pas du tout ça notre discussion. Si l'on reprend le projet dans sa globalité, c'est vraiment le manque de concertation sur ce projet de rénovation urbaine. Et

je vous rappelle que, quand on fait une rénovation urbaine, un des critères fondamentaux, c'est la concertation avec les habitants. J'ai vu encore dernièrement, sur le site internet, vous mettez : énormément d'habitants ont été concertés. Excusez-moi, mais quand vous nous aviez donné les chiffres, c'était ridicule. Même si vous nous dites, il y avait le COVID, etc. Dont acte. On va entendre, mais on ne peut pas dire que la concertation a été à la hauteur d'un projet aussi structurant pour le Bois l'Abbé. Enfin voilà. Pour revenir encore sur la question de l'école, vous le savez aussi, ça existe sur la Ville, je n'ai rien inventé. Les stratégies d'évitement, elles existent partout dans la Ville, ce n'est pas qu'au Bois l'Abbé, Madame ABCHICHE. Monsieur CHATAUD n'est pas là pour en témoigner, mais ça, c'est une réalité de Champigny, je n'ai rien inventé. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous vouliez répondre ? »

M. MAILLER

« Oui, je vais répondre à ce magnifique discours qui a permis des applaudissements de votre majorité. Je croyais qu'il ne fallait pas applaudir pendant un Conseil, mais, a priori, il y a manifestement deux poids deux mesures. Effectivement, comme l'a dit ma collègue : Madame ABCHICHE, encore une fois, vous êtes à côté de la plaque. On n'a jamais parlé de ne pas être d'accord pour la mixité. Nous, ce que l'on vous dit simplement, c'est qu'effectivement, votre projet, il n'a pas été fait dans la concertation. Et il me semble aussi que l'accès à l'école est tout aussi important que les conditions d'accueil dans l'école, c'est-à-dire que, si vous décalez même de 500-600 mètres un équipement public, il y a beaucoup de chances que cela modifie aussi la manière dont les gens vont vivre dans le quartier. En fait, quand on regarde le projet tel qu'il est décrit sur le site, on voit bien une grande perspective - d'ailleurs, on ne sait pas trop si les commerces qui sont présents actuellement vont rester ou pas - quand on regarde les plans, on a l'impression qu'il n'y a plus que les bâtiments où il y a du logement et, en fait, vous décalez tout à la périphérie du quartier. Je suis désolé : on sait très bien que ce qui permet à un quartier de vivre, ce sont les équipements publics. Vous mettez le gymnase, vous déplacez le Maracana alors que c'est un terrain qui a été construit à partir d'un projet de jeunes et soutenu par le Département et par la Ville. Vous décalez la médiathèque, vous la mettez ailleurs. Tout cela prend du retard pour l'ensemble des habitants. Cela n'a rien à voir avec la mixité sociale. La mixité sociale, bien évidemment, qu'il faut la faire, mais il ne faut pas la faire au détriment du bien-être et du bien-vivre des habitants. Les habitants vivent bien parce qu'ils ont à proximité, dans leur quartier, les principaux équipements publics. Vous êtes en train, Madame ABCHICHE, de soutenir un projet qui les met tout au bout du quartier et qui, en plus, va avoir pour conséquence de détruire du pavillonnaire, dont vous êtes soi-disant les grands défenseurs. »

Mme ABCHICHE

« Au contraire, ça va les sortir du quartier. »

M. MAILLER

« Vous permettez. J'ai la parole. On ne vous l'a pas donnée. (*rires*) On est d'accord ? »

Monsieur le Maire

« Et vous n'avez pas la police de séance, donc ce n'est pas à vous de le dire. Mais j'ai déjà fait le rappel à l'ordre à Madame ABCHICHE. On vous a entendu, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je peux finir mon propos ? »

Monsieur le Maire

« Très rapidement, parce que là, vous abusez. »

M. MAILLER

« Ben non. »

Monsieur le Maire

« Pas sur le temps, mais sur la façon de faire. Vous n'avez pas la police de cette séance. Vous ne voulez pas continuer ? »

M. MAILLER

« Vous permettez ? Vous m'interrompez tout le temps. »

Monsieur le Maire

« Vous voulez continuer ou pas ? »

M. MAILLER

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Alors allez-y. »

M. MAILLER

« Effectivement, on peut quand même s'interroger sur le fait que vous avez construit votre projet non pas pour répondre aux besoins immédiats des habitants, mais que vous l'avez fait par rapport au *scoring*. Vous l'avez répété à plusieurs reprises, mais, excusez-moi, le *scoring*, ce n'est certainement pas l'intérêt général, et certainement pas l'intérêt des habitantes et des habitants de notre commune. »

Monsieur le Maire

« Bien écoutez, vous êtes toujours sur le même sujet, la même approche. Deux précisions. On ne l'a pas fait par rapport au *scoring*, comme vous dites, on ne l'a pas fait pour une question financière, on l'a fait, comme Sabrina ABCHICHE l'a très bien expliqué, pour la mixité sociale. Cela fait partie du règlement de l'ANRU. Plus vous faites de la mixité sociale, plus vous avez du financement. Cela fait partie de l'attendu. Vous pouvez ne pas le faire. Vous pouvez dire : moi, je ne veux pas faire de mixité sociale, vous avez moins de financement. C'est dans les principes même de l'ANRU. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit à bouger la localisation de l'école, et je rappelle qu'entre le point où était prévue l'école, c'est-à-dire sur le 48, rue Boileau et les autres bâtiments qui ont été démolis, dont vous aviez d'ailleurs déjà engagé la phase de relogement que nous avons eu à achever, il y a 200 mètres entre les deux. Vous croyez que, fondamentalement, ça change de faire 200 mètres de plus, en sachant que vous avez, sur certaines écoles, des enfants qui sont à 800 mètres ou un kilomètre. Et là, ça ne vous pose pas de difficultés. Après, sur le temps, une école, on la construit pour des décennies, sauf quand on la construit mal. L'objectif, c'est d'avoir un projet ambitieux, qualitatif, qui réponde complètement aux attendus qui sont ceux de l'Éducation nationale et des équipes, ce qui est le cas. C'est ce qui a été largement confirmé par la réunion que nous avons eue avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, de la Ville et les parents d'élèves qui étaient présents. Et ils sont tout à fait ravis de ce projet. Donc oui, on avance et, contrairement à ce que vous dites, qu'il n'y a pas eu de concertation, vous n'arrêtez pas de répéter ça, vous vous accrochez à ça comme pas possible depuis le début, on a eu une concertation, alors

avec les formes adaptées du COVID, qui n'étaient pas simples, on a renforcé ensuite comme on a pu le faire, mais je vous dirai que certes, on aurait pu avoir et on aurait pu l'espérer d'avoir encore plus de participants à cette concertation, mais ça reste dix fois plus que ce qui a été fait dans l'ANRU 1, puisque dans l'ANRU 1, ceux qui avaient décidé, c'était la cellule du Parti communiste du quartier. C'était quand même extrêmement limité. Voilà, donc nous, on avance parce qu'il y a nécessité de le faire et je rappelle que, d'ailleurs, j'ai eu cette semaine le Conseil d'administration de l'ANRU : si nous n'en engageons pas notre opération dans les délais, compte tenu des finances de l'État, on sait très bien que l'on a un risque de ne même plus avoir de financement du tout. Ce n'est même plus les 25 %, c'est 0. Donc il faut que l'on avance et c'est ce que nous faisons. On passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Voilà c'est adopté. Point suivant : l'acquisition d'une autre parcelle qui, en fait, était déjà dans votre projet, je le précise quand même parce qu'autant vous pouvez dire que la précédente ne l'était pas, celle-ci était complètement dans votre projet, simplement on a besoin de faire un espace complémentaire, Philippe DUBUS.

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

3 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

23) Acquisition du lot D correspondant à la parcelle cadastrée section DO n°18-p4 sise rue du Bourbonnais

M. DUBUS

« Pour revenir sur le sujet, j'ai entendu tout à l'heure que, effectivement, il y a une proposition de faire des équipements d'activité à l'endroit de l'école. Je rappelle que, dans le PLU, c'était de faire des immeubles de logements. Ce n'était pas du tout de faire de l'activité à cet endroit-là. C'est un petit rappel. »

Monsieur le Maire

« C'était, à l'époque, un cadeau aux promoteurs. »

M. DUBUS

« Voilà. Là, il s'agit d'une petite parcelle de 802 m² qui jouxte l'endroit où, effectivement, il y a eu la démolition de l'ensemble de logements appartenant au bailleur social I3F. Pour vous situer, c'est à l'endroit où l'on a aujourd'hui l'urbanisme provisoire avec les espaces sportifs. Et donc l'objectif est de pouvoir faire l'acquisition de cette parcelle pour pouvoir conserver ces places de parking qui seront juste à côté du futur gymnase d'excellence, et donc d'avoir

effectivement à proximité du gymnase, juste en face en fait, un parking pour que les gens de l'extérieur puissent venir dans ce gymnase. L'accord a été trouvé avec I3F pour un achat à l'euro symbolique avec un différé de jouissance d'un an maximum pour cette parcelle.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Caroline ADOMO, une abstention. Qui est pour ? Le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 24, Michel DUVAUDIER. »

À la majorité,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

1 abstention,

Mme Caroline ADOMO

24) Acquisition du volume n°32 sis au sein de la copropriété du 83-85, rue Jean-Jaurès

M. DUVAUDIER

« Merci. Il s'agit d'acquérir un local commercial qui sera acheté dans le groupe Bouygues Immobilier à travers la SSCV Champigny Jaurès pour un montant de 700 000 € pour une surface de 332,16 m².

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 2^e commission.

Lors de cette commission, Monsieur LURIER a demandé de quel type d'implantation, il s'agissait. Madame AMAR lui a répondu : pour mettre un commerce. C'est la réponse. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, quel est l'avis des domaines ? »

Monsieur le Maire

« L'avis des Domaines était de 760 000 €. Donc avec une marge de 10 %, on a trouvé un accord à 700 000, ce qui n'est pas un mauvais accord. Vous voyez, on arrive à trouver 2000 € du mètre carré à Champigny quand on négocie bien, c'est-à-dire quand on se préoccupe des finances de la commune. »

M. DUBUS

« Pour info, le prix médian dans le Val-de-Marne est de 3000 €. »

Monsieur le Maire

« Ce sont des locaux commerciaux, ce ne sont pas des locaux d'habitation bien évidemment. On les a achetés en coque brute, parce que, si l'on veut décider, et si l'on a envie d'avoir effectivement un certain type de commerce, il est pas mal de maîtriser le foncier. Une question, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Du coup, si l'on achète cette coque commerciale, c'est donc que l'on va la gérer par la commune ou est-ce que ça va être, je ne sais pas comment, donné à qui pour la gestion ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, si on l'achète, c'est que, bien évidemment, on va la gérer. Il y en a d'autres des coques que l'on détient en dehors de la SPL, donc oui. Forcément, l'ambition, on aura des projets très précis là-dessus, mais je ne peux pas vous en dire plus parce que l'on ne peut pas annoncer de nouveaux projets, sinon vous nous feriez un nouveau contentieux. Donc on en restera là, ce soir. Allez, on va passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Merci. Point numéro 25, Philippe LHOSTE. »

À la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

25) Acquisition d'un reliquat foncier de la parcelle section Z n°12

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de l'acquisition d'un reliquat foncier de la parcelle section Z n° 12 à l'euro symbolique. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 26, Tony PESSOA. »

À l'unanimité,

26) Programme de logements Projet « rue du Piple ». Approbation du Projet Urbain Partenarial à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne, la Société SOGEPROM REALISATIONS et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire. Alors l'objet de cette délibération est le programme de logements, projet rue du Piple, approbation du projet urbain partenarial à intervenir entre la commune de Champigny-sur-Marne, la société SOGEPROM REALISATIONS et l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. La société SOGEPROM REALISATIONS prévoit d'édifier le programme de construction consistant en la réalisation de 84 logements en accession à la propriété pour un total de 5078 m² de SDP.

Compte tenu du projet du Constructeur, 84 logements et 93 places de parking, dont l'accès se fera rue de Greffuhle, un réaménagement des espaces publics est nécessaire. Il a été convenu, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, que l'opérateur apportera une contribution financière à la Ville pour la réalisation de ces travaux.

En conséquence, le constructeur s'engage à directement verser à la Ville le montant total de sa participation aux coûts des équipements publics, soit 728 000 € non assujettis à la TVA. Pour ce faire, il est proposé que ce programme fasse l'objet d'une convention de PUP d'un montant de 728 000 € à la charge de l'opérateur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Si, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Je n'ai pas posé la question en commission, je n'y ai réfléchi qu'après, mais, dans la négociation, c'est la taxe d'aménagement ou le versement négocié pour la réalisation de l'infrastructure qui prévaut. Mais sur quelle base est exactement calculée la taxe

d'aménagement théorique que l'entreprise aurait versée ? Parce que je me suis personnellement essayé à faire une simulation, j'arrive quand même bien au-delà, au vu des surfaces qui sont exprimées dans les documents, et dans le rapport en particulier. J'arrive quand même à un total de taxe d'aménagement théorique quand même assez supérieur aux 800 000 €, terrain inclus, qui vont être versés par la société SOGEPROM REALISATIONS. J'ai essayé de suivre la législation, peut-être que je me suis trompé dans l'évaluation, mais, pour le coup, je détermine une ristourne assez importante par rapport aux 800 000. Ça fait quand même pour moi un écart de 524 000 € en moins. Alors j'entends bien l'argument comme quoi la taxe d'aménagement serait payable à l'issue de la réalisation définitive de l'immeuble, sauf cas particulier. Il me semble que sur une opération de plus de 5000 m² et qu'en fait, il y a 50 % de la taxe qui est exigible au bout du 9^e mois après la déclaration d'ouverture de chantier et, 18 mois après, il y a 35% qui sont exigibles. Donc, au final, il reste 15 % des sommes à acquitter à la fin de la réalisation de l'immeuble. Donc là, ça me fait quand même tiquer sur l'opportunité de cette opération sous cette forme. C'est pour cela que j'aimerais bien savoir sur quelle estimation de taxe d'aménagement théorique a été basé le montage de cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Je vais vous répondre après. »

M. LURIER

« Parce que, pour le coup, je ne voterai pas ça. »

Monsieur le Maire

« D'accord, mais je vais vous expliquer, peut-être que vous le voterez. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Pour aller dans le sens de ce que dit mon collègue, à chaque fois, vous nous dites en gros : ils auraient payé plus s'ils avaient la taxe d'aménagement à payer pendant les 10 années. Alors ça, j'en suis moins sûr parce qu'effectivement, le calcul, vous avez annoncé un chiffre de 20 %. C'est un peu plus complexe que cela, puisque l'on a une valeur de référence qui, a priori, est de 54 € le mètre carré. On multiplie normalement par ce qui est taxable, et ensuite on multiplie par les taux et compagnie, donc moi, j'aimerais bien que, quand vous nous faites une proposition de ce type-là, pour vérifier, effectivement, si sur les 10 années, on ne fait pas un gros cadeau au promoteur, comme on l'avait déjà réclamé la dernière fois, bien peut-être que cela permettrait éventuellement que l'on puisse voter ce genre de délibération. D'autre part, je pense qu'il y a une petite incohérence entre ce qui est écrit dans la note et ce qui est dans le document, le PUP en lui-même, puisque, dans la convention PUP en fait le montant, c'est 32 et quelques pour cent du coût total des travaux, alors que, dans la fiche qui est devant nous, la note, on nous parle de 92 %. Donc je ne sais pas quel est le bon chiffre. Et puis j'ai quelques interrogations sur le type de logements. J'aimerais savoir quels types de logements vont être construits, le prix de sortie également de ces logements. Et puis pourquoi ne s'arrêter que sur les travaux à hauteur de 800 000 € puisque, les fois précédentes, vous nous aviez indiqué à l'intérieur qu'il y avait, c'est ce que doit faire le PUP, c'est de prendre en compte justement tous les aménagements : travaux de voirie, entretien et autres, mais aussi tous les impacts sur les autres équipements publics : les écoles, les classes. Et là, d'un seul coup, on nous parle simplement d'un certain montant de travaux, sans plus de détails sur comment vous êtes arrivé à, finalement, calculer ce montant. Encore une fois, un manque de transparence particulièrement criant. On voudrait avoir des réponses, mais, a priori, je pense que l'on votera, comme les autres, contre ces cadeaux que vous faites aux

promoteurs, que vous faites venir sur notre Ville, d'autant plus qu'ils ne construisent pas dans l'intérêt des Champinois, mais dans l'intérêt d'autres personnes. »

Monsieur le Maire

« Toujours la même ritournelle. Je rappelle que, quand on construit du logement social, plus de 80 % viennent d'autres villes. Et là, ça vous pose moins de difficultés. Donc, en fait, vous êtes logique. Vous considérez que quelqu'un qui a un salaire moyen... Ça rappelle un peu les propos d'un ancien homme de gauche et d'un riche qui n'aurait rien à faire à Champigny. Je rappelle simplement qu'un couple qui gagne 2000 € chacun est en capacité de pouvoir acheter, et que c'est très bien que cela puisse se faire à Champigny comme ailleurs. On n'est pas une Ville à part.

Pour répondre à votre question sur le point des prix qui sont proposés par le promoteur, c'est en ligne. Je vous invite à aller voir. Je ne vais pas rentrer dans le détail des typologies et ainsi de suite. La commercialisation a déjà démarré, puisque le permis est déjà obtenu sur cette opération, qui n'est pas une opération nouvelle. Je rappelle que ces terrains ont été achetés il y a très longtemps par la municipalité. Je me souviens même d'avoir eu un échange sur place avec l'adjoint à l'urbanisme, qui était George CHARLES à l'époque, vous voyez, et, en l'occurrence, le foncier, on était au bout du portage. On pouvait accepter l'EPFIF, et il était temps d'avancer sur ce dossier. Donc pourquoi on ne le justifie pas par rapport à l'école, comme cela a pu être le cas effectivement sur le PUP qui a été organisé avec un autre promoteur sur la rue de Bernaü, à côté de l'école ? Parce qu'il y a une évidence : quand vous êtes juste à côté de l'école, il y a un impact sur l'école. Là, simplement, les enfants qui habitent dans ce quartier pour partie, pas tous, mais pour partie, ils vont soit à Jacques-Decour, soit à l'école de Joinville. Cela aurait été compliqué de dire : Eh bien il faut financer l'école de Joinville qui, en fait, n'est pas payée par la mairie de Champigny, mais par la mairie de Joinville. En revanche, on a un projet d'aménagement, effectivement, pour La Fourchette pour, un jour, faire en sorte, avec le Département, une fois que les travaux du Grand Paris seront terminés, de revoir complètement La Fourchette de Champigny, qui est quand même comme une sorte d'entrée d'autoroute, et de rouvrir les perspectives sur le parc, et la rue de Greffulhe va y participer de façon importante. Voilà pour répondre sur ce point-là.

Alors je ne sais pas comment vous avez calculé, Monsieur LURIER, mais les services nous ont estimé, à 1000 € près, le coût : on est aux alentours des 450 000 € de ce qu'est la taxe d'aménagement. Et, contrairement à ce que vous répétez à l'envi, Monsieur MAILLER, que l'on ferait des cadeaux pour 10 ans à un promoteur, il faut savoir lire les documents : qu'est-ce qui est écrit dans le document ? Qu'il y a une convention. Le promoteur sera exonéré de la taxe d'aménagement pendant la durée de la convention, soit 10 ans. Pourquoi on met 10 ans ? Parce que, des fois, l'opération, elle ne sort pas tout de suite. Il peut y avoir une difficulté, il peut y avoir un recours, il peut y avoir des découvertes. C'est arrivé il y a pas longtemps à un promoteur d'avoir une difficulté. Je ne sais pas si je continue ? J'essaye de vous répondre. On a eu le cas d'un promoteur qui a eu des difficultés avec l'INRAP, l'institut chargé des fouilles archéologiques. En l'occurrence, il n'y avait rien, mais l'INRAP a demandé des fouilles complémentaires. Le chantier peut prendre plus de temps. Donc on a une convention de 10 ans pour ne pas repasser une délibération. Au cours des 10 ans, il n'y a pas de taxe d'aménagement à payer qui se paye en une seule fois. Et, par contre, il y a le PUP qui est à payer. La taxe d'aménagement, on aurait été autour - on demandera aux services de vous joindre le calcul si vous le souhaitez - mais on aurait été aux alentours des 450 000 €. Là, on est à 728 000. Donc c'est nettement plus. Par ailleurs, je pense que vous êtes resté sur les anciens textes. Cela a été modifié par une loi de finances, il y a déjà deux ans. Compte tenu des difficultés financières qu'ont rencontrées les collectivités territoriales, l'État a fait une modification concernant la taxe d'aménagement. Effectivement, les modalités de versement que vous avez indiquées sont tout à fait justes et étaient encore valables il y a deux ans. Elles

ont été revues maintenant. Cela ne nous a pas arrangés d'ailleurs dans les discussions, puisqu'on nous l'a mis en payant uniquement à l'achèvement, et donc payé en une seule fois. »

M. LURIER (*hors micro*)

« On pouvait penser que, quand on a une opération supérieure à 5000 m²... »

Monsieur le Maire

« Ah, si, si, c'est toujours comme cela que ça fonctionne. Et donc c'est pour cela que l'on est plutôt favorables à un PUP, parce que l'on récupère plus et, effectivement, on a la moitié de la recette dès l'ouverture du chantier. Si l'on pouvait avoir plus et attendre deux ou trois ans, je préférerais attendre un peu plus, mais, en l'occurrence, on n'obtient plus et on obtient déjà une partie. Donc c'est l'option, en tout cas, que l'on vous propose ce soir pour ce projet. Et donc je vous invite à le voter comme vous l'entendez, bien évidemment : qui est contre ? Monsieur MAILLER, vous êtes contre ? »

M. MAILLER

« Non, non, je voudrais juste poser une question sur un chiffre que vous avez donné. »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie. »

M. MAILLER

« Vous parlez de 450 000 €. C'est 450 000 € ? »

Monsieur le Maire

« Environ. »

M. MAILLER

« Oui, mais c'est pour avoir un ordre d'idée. C'est sur les 10 années... »

Monsieur le Maire

« Non, mais vous n'avez toujours pas compris. Il n'y a pas un versement en 10 ans. Le versement, il se fait en une seule fois, à l'achèvement. »

M. MAILLER

« Non, mais d'accord... »

Monsieur le Maire

« Et la convention, elle permet d'engager ce versement au cours de la convention des 10 ans. Si le programme est terminé dans les 2 ans ou 3 ans, on ne va pas attendre 10 ans pour que ce soit payé, c'est versé au moment où on l'achève. »

M. MAILLER

« La taxe d'aménagement, vous la payez bien tous les ans ? »

Monsieur le Maire

« Non, vous ne la payez pas tous les ans. C'est la taxe foncière que vous payez tous les ans. Et les propriétaires, comme le promoteur, ne sont pas exonérés de la taxe foncière. Donc je m'aperçois, dans votre propos, que, depuis trois ans, vous confondez taxe foncière et taxe d'aménagement. Ce soir, vous avez progressé. J'en suis ravi. On va passer au vote. »

M. MAILLER

« Je peux finir ma question ? »

Monsieur le Maire

« Non, non, vous avez posé votre question sur un chiffre. Je vous ai répondu. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Brièvement, j'aimerais réellement bien avoir le communiqué... »

Monsieur le Maire

« On vous le communiquera, il n'y a pas de problème. »

M. LURIER

« À quel taux l'avez-vous liquidé ? »

Monsieur le Maire

« La taxe d'aménagement est à 20 %. »

M. LURIER

« Oui, on est bien d'accord sur le taux. Alors, sur la base, je persiste dans mon raisonnement. »

Monsieur le Maire

« Je pense que le sujet vient de la détermination de la base, mais on vous donnera les calculs. Les services ont calculé ça de façon précise, ils ont l'habitude, et donc je leur fais confiance. Bien, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Alors 2 ou 3 abstentions ? Madame KEITA, j'ai senti une hésitation. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je vote pour. »

Monsieur le Maire

« Vous votez pour. Alors qui vote pour ? Madame MASMOUDI-LAJNEF, Monsieur FAUTRÉ et Madame KEITA et la majorité. Point suivant, Tony PESSOA qui poursuit sur un PUP que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer. »

À la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

27) Programme de logements Projet « Rue du Cimetière et boulevard de Stalingrad ».
Approbation du Projet Urbain Partenarial à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne, la Société PROVINI ARSAN et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du programme de logements de la rue du Cimetière et du boulevard de Stalingrad, approbation du projet urbain partenarial à intervenir entre la commune de Champigny-sur-Marne, la société PROVINI ARSAN et l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois.

La société PROVINI ARSAN prévoit d'édifier ou faire édifier un programme de construction, consistant en la réalisation de 47 logements en accession à la propriété et 1 local commercial pour un total de 1390 m² de surface de plancher.

Le développement de ce programme de logements nécessite des travaux de réaménagement des espaces publics à proximité afin d'assurer la bonne desserte de la zone pour l'ensemble des usagers. Il a été convenu, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, que l'opérateur apportera une contribution financière à la Ville pour la réalisation des travaux. La quote-part de participation du constructeur est fixée à 31,92 % du coût estimé des travaux, soit un montant de 750 000 €, toutes dépenses confondues. Pour ce faire, il est proposé que ce programme fasse l'objet d'une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) d'un montant de 750 000 € à la charge de l'opérateur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On est toujours sur le même sujet, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, de la même manière, vous fixez un taux de la quote-part à 31,92 %. Je ne sais pas pourquoi vous faites ce montant-là. Par ailleurs, il n'y a rien sur le financement des écoles, de tous les autres services publics. On votera également contre parce qu'il n'y a aucune transparence sur la réalité, et on espère que vous nous fournirez également le calcul sur le montant de cette taxe. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Eh bien écoutez, là aussi, c'est le même sujet : c'est l'impact surtout sur les travaux. Vous savez, aujourd'hui, la natalité fait que les effectifs dans les écoles, globalement, baissent. Donc si l'on ne construit pas, on ferme des classes, voire même, dans une Ville du territoire, depuis de nombreuses années parce qu'ils ont un foncier extrêmement contraint, c'est la Ville de Charenton, ils ont été obligés de fermer une école. Donc on a besoin de continuer à construire et accueillir des enfants, si l'on veut maintenir nos écoles avec le nombre de classes telles qu'elles les ont aujourd'hui. Et donc c'est toujours un peu plus fragile, en cas de contestation, si l'on est sur ce financement. Là, sur la rue du Cimetière, compte tenu de ce que l'on a expliqué tout à l'heure, notamment ce qu'a expliqué Philippe DUBUS, il est tellement évident qu'il y a la participation à la voirie que cela justifie pleinement ce montant réclamé dans le cadre du PUP. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je partage ce que vous dites sur le fait qu'il faut essayer de faire en sorte d'avoir des enfants pour pouvoir maintenir les écoles, mais je ne vois pas pourquoi ces opérateurs ne participeraient pas pour leurs futurs clients, à qui ils vont vendre les biens, à la participation de l'ensemble des services publics de proximité, parce qu'il y aura certainement des enfants qui viendront, et donc ce n'est pas que la question de la voirie, sinon cela devient une forme de cadeau, finalement que l'on fait. Vous avez raison sur les aménagements de voirie puisque cela va permettre la desserte de leur édifice, et, du coup, s'il est bien desservi, cela permettra également de faire monter les prix. Mais il me semble que ce n'est pas très juste de dire que ces nouveaux arrivants et les promoteurs qui construisent sur notre Ville ne participent pas au reste des équipements et aux financements du reste des équipements publics qui sont dans le quartier, même s'ils ne sont pas forcément toujours à côté. »

Monsieur le Maire

« Bien écoutez, en l'occurrence, je vous redis ce que je viens déjà de vous expliquer. Là, il y a un sujet de voirie. Le réaménagement de la voirie n'est pas fait pour rendre encore plus accessible leur programme. La voirie, elle est requalifiée pour accéder à la gare, rien d'autre qu'à la gare. Cela n'a strictement rien à voir avec ce que vous évoquez. Et puis il y a quand même une certaine contradiction dans ce que vous nous dites. Il faudrait encore les faire contribuer plus, ce qui veut dire que s'ils contribueraient plus, ne vous leurrez pas, ce ne sont pas des philanthropes les promoteurs, ça se retrouverait dans le prix de vente. Et là, vous nous diriez : c'est encore plus cher, c'est scandaleux. Vous voyez... Il y a un moment où il faut être un peu cohérent. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Monsieur LURIER, je vous ai fait sursauter ? »

M. LURIER

« J'ai une question, toujours dans le droit fil de ma question précédente : le taux est de 20 % sur cette opération ? »

Monsieur le Maire

« Sur la taxe d'aménagement ? »

M. LURIER

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. LURIER

« Et dans cette opération, il n'y a pas de surface de stationnement annexe, il n'y a que des logements et une coque commerciale ? »

Monsieur le Maire

« Non, alors il y a un petit peu plus ; il y a l'opération avec une coque commerciale, il y a le programme avec le nombre de places nécessaires par rapport aux logements, mais il y a en plus ce que vous avez peut-être déjà vu, qui est sur place, c'est-à-dire que l'on avait mis en place, un petit peu avant La Toussaint, vous avez un petit parking avec une nouvelle ouverture sur l'ancien cimetière, qui permet d'accéder à l'ancien cimetière, directement du boulevard de Stalingrad, de telle manière à donner une option pour les gens qui ont besoin d'accéder pendant cette phase de travaux. Et l'objectif est de maintenir cela parce que l'on essaie de se projeter sur les prochaines années. Imaginez que, demain, cette gare, comme il y a tout lieu

de le penser au regard des chiffres qui ont été annoncés par la Société des grands projets et Île-de-France Mobilités, nous avons 48 000 voyageurs jour sur cette gare, dont une partie importante arrivera par bus, c'est vraiment l'objectif puisqu'il n'y a pas de parking souterrain au niveau de cette gare, comme beaucoup de gares d'ailleurs du Grand Paris Express, eh bien il faut que les bus puissent circuler rapidement. Et il n'aura échappé à personne que cette rue elle est encadrée par deux cimetières. Donc il y a les convois funéraires qui arrivent à n'importe quelle heure dans la journée, et que ça ne peut pas bousculer au fond l'arrivée des bus. Donc on avait besoin de travailler aussi sur une autre option : un convoi funéraire pourra passer par ce parking le cas échéant, et une dizaine de places seront mises à disposition. Et donc ça, c'est le promoteur qui fait cette opération qui va la rétrocéder à la commune à l'euro symbolique, de telle manière à ce que l'on puisse disposer de cet espace qui deviendra un petit parking public parce que, même si l'on est à côté de la gare, on sait très bien que, lorsque l'on a des convois funéraires, vous avez des gens qui viennent de loin, parfois même de province pour l'occasion, et qui ont besoin de se garer. On avait besoin de garder quand même quelques places à proximité, avec des places PMR et d'avoir un nouvel accès pour les convois funéraires. C'est aussi par rapport à cela que l'on a intégré ce financement avec une partie de rétrocession à la Ville. Voilà pour être complet sur le sujet. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? C'est adopté, je vous remercie. Point numéro 28, Léon NGANDÉ. »

À la majorité,

42 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

2 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO

28) Dénonciation de la convention de mise à disposition de service entre la commune et le SIPPAREC

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la dénonciation de la convention de mise à disposition de service entre la commune et le SIPPAREC. Par délibération en date du 20 mai 2009, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de service entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC).

Cette convention visait à permettre au SIPPAREC d'apporter un appui technique et juridique à la commune dans l'analyse des propositions de raccordement au réseau public de distribution d'électricité présentées par la société ERDF (devenue Enedis).

Cette mise à disposition avait pour objectif de sécuriser les conditions techniques et financières de raccordement, dans un contexte où les collectivités pouvaient être tenues de participer au financement des extensions de réseau.

Le coût annuel de cette mise à disposition s'élève à 5000 €, pris en charge par la commune. Ensuite, il y a eu une évolution du cadre réglementaire. Depuis la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER), l'article L.342-11 du Code de l'énergie a été modifié.

Désormais, les collectivités territoriales ne sont plus tenues de financer les coûts d'extension du réseau situés hors du terrain d'assiette de l'opération. Cette évolution législative a profondément modifié les conditions d'intervention du SIPPAREC dans le domaine des raccordements électriques.

Quelles sont les conséquences pour la commune ? Dans ce nouveau cadre, la mise à disposition du SIPPAREC a évolué. Elle consiste désormais principalement à accompagner les communes adhérentes dans l'analyse des demandes de contribution financière transmises par Enedis, lorsque la commune est maître d'ouvrage du raccordement ; proposer, à titre optionnel, un examen des dossiers anciens susceptibles d'ouvrir droit à un remboursement de contribution, ainsi qu'un appui technique et juridique en cas de contentieux.

Après analyse, la commune constate que les prestations offertes par le SIPPAREC ne correspondent plus à ses besoins, rendant le maintien de la convention inutile et coûteux. Le maintien de cette convention représenterait donc une dépense annuelle de 5000 € sans contrepartie réellement utile pour la collectivité.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 29, Aurore THIROUX.

À l'unanimité,

29) Signature de la convention portant adhésion au service social du travail

Mme THIROUX

« Il s'agit de la signature de la convention portant adhésion au service social du travail. En effet, la commune de Champigny-sur-Marne a adhéré à ce dispositif dès 2010, mais, suite à des difficultés de recrutement de la part du CIG, nous avons été contraints, en 2023, d'interrompre cette prestation de mise à disposition d'une assistante sociale. Un nouveau recrutement ayant été réalisé, nous allons pouvoir récupérer une assistante sociale deux jours en présentiel dans nos murs, et l'on s'en réjouit.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Et le dernier

point, c'est un vœu proposé par la majorité concernant le Musée de la Résistance nationale à Champigny, Patrice LATRONCHE. »

À l'unanimité,

VOEU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

30) Non à la menace de fermeture du Musée de la Résistance nationale à Champigny - Pour un musée vivant, inclusif et pérenne

M. LATRONCHE

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du vœu de la majorité municipale : Non à la menace de fermeture du Musée de la Résistance nationale à Champigny - Pour un musée vivant, inclusif et pérenne.

Le Musée de la Résistance nationale à Champigny est aujourd'hui en grand danger. Depuis plusieurs années, il pâtit d'une crise interne liée à sa gouvernance bicéphale et un manque de clarté quant au rôle des différentes structures.

À ce jour, le musée peine à se doter d'un modèle économique viable pour sortir de la crise, faute de remise en question et d'adaptation à la réalité de la situation actuelle. Ce déni de la situation, ce refus de se remettre en cause et d'avancer avec les partenaires risquent de lui faire perdre toute crédibilité auprès des financeurs, qui s'inquiètent de cette inertie face à l'urgence.

Pourtant, une lueur d'espoir existe. Depuis deux ans, les principaux financeurs, aux côtés des deux associations et de l'État, travaillent activement à la préfiguration d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Une fois constitué, ce GIP permettrait de renforcer le positionnement du musée, de sécuriser son budget, de rassurer les partenaires et de protéger les collections labellisées « Musée de France ». Une avancée majeure a déjà été réalisée : les deux associations se sont engagées à céder solidairement la collection, dont le nouveau périmètre a été défini par le ministère de la Culture.

La convention de mise à disposition des collections a d'ailleurs été ratifiée à l'unanimité, car elle offrait une garantie essentielle pour la protection de ces archives importantes. Mais cette étape, aussi importante soit-elle, ne suffit pas à elle seule à sauver le musée. Tant que le GIP ne sera pas officiellement créé, le musée restera en péril.

C'est pourquoi les élus de la majorité municipale exigent que toutes les parties prenantes s'unissent pour accélérer la création du GIP et garantissent les moyens financiers nécessaires à la survie du musée. Le Musée de la Résistance nationale est un symbole de notre histoire commune, de nos combats pour la liberté et la démocratie. Nous avons le devoir de le protéger. Il doit être un lieu inclusif, moderne et tourné vers l'avenir, pour les générations actuelles comme pour celles à venir.

De plus, les élus de la majorité municipale demandent qu'un poste de conservateur pour le Groupement d'Intérêt Public, avec la qualité de chef d'établissement, puisse être pris en charge par le Ministère de la culture.

Par ce vœu, la Ville s'engage à financer à hauteur de 30 000 € le Groupement d'Intérêt Public en charge du fonctionnement du Musée de la Résistance nationale dès sa constitution. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, Monsieur le Maire. Par ce vœu, que je qualifierai d'abusif, vous tentez désespérément de faire oublier vos cinq années d'abandon, de désengagement et d'entrave permanente au bon fonctionnement du Musée de la Résistance, un des équipements les plus symboliques de notre Ville. Si ce musée associatif, qui a fêté cette année ses 40 ans d'existence, rencontre aujourd'hui des difficultés, c'est d'abord, avant tout, ces dernières années en raison de son sous-financement depuis quatre ans avec la suppression de la subvention municipale, dont vous êtes entièrement responsable, à hauteur de 45 000 € qui étaient versés auparavant chaque année, la suppression de la subvention de 50 000 € de l'EPT, dont vous êtes l'un des vice-présidents, et la diminution de 30 % de la subvention départementale depuis deux ans. À cela, il faut ajouter le désengagement de l'État, qui ne finance plus faute de conservateur, comme c'était le cas auparavant. Au total, la perte de recettes cumulées représente plus de 500 000 €. Ne cherchez pas de faux prétextes : la crise interne, que vous évoquez systématiquement, a largement été dépassée depuis le départ d'un directeur contre lequel la majorité du personnel a engagé une procédure judiciaire pour harcèlement professionnel. Depuis, et là, il est utile de le rappeler ici, de le re-rappeler, s'il le faut, le musée a poursuivi son activité exemplaire, grâce à l'engagement de son personnel et de l'association des Amis de la Résistance qui a su élargir de manière dynamique ses partenariats avec de nombreuses Villes qui, à la différence d'avec vous, se sont concrètement engagées pour faire vivre le musée. Ainsi les Villes de Bonneuil, Créteil, Chevilly-Larue, Fontenay-sous-Bois, Garges-Lès-Gonesse, Ivry, Vitry, Alfortville, Ormesson et l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir ont depuis deux ans, versé des subventions importantes, dont certaines deux fois plus élevées que la vôtre, et n'ont pas attendu huit mois pour la mandater. Par ailleurs, l'association des Amis du musée de la Résistance a lancé, en 2024, une souscription publique qui a recueilli plus de 80 000 € avec plusieurs centaines de souscripteurs. Pendant ce temps, vous avez tout fait pour étouffer la voix de ce musée qui fait la fierté de notre Ville. Pas un article en cinq ans dans le bulletin municipal pour évoquer ses nombreuses initiatives, comme la remarquable exposition du photographe Robert DOISNEAU sur l'esprit de résistance, qui a connu, sans vous, un immense succès. Aujourd'hui, ce musée associatif va évoluer. Depuis plus d'un an, l'association des Amis de la résistance, qui gère seule l'activité du musée, a accepté à l'unanimité de faire évoluer sa gouvernance vers un groupement d'intérêt public, un GIP, en se dotant d'une structure plus solide pour la pérennité du musée, et en associant des collectivités et des associations. Mais, contrairement à votre conception d'un GIP, parce que ça vous ne le dites pas, réduit à trois collectivités - et pourquoi d'ailleurs - l'association des Amis du Musée de la Résistance œuvre, elle, pour un GIP élargi à l'échelle métropolitaine avec la participation de la Ville de Paris, qui était déjà un financeur depuis 25 ans, des Hauts-de-Seine, des Yvelines, voire d'autres, compte tenu, vous le comprendrez bien, de l'intérêt national du musée et de la collection labellisée Musée de France. C'est la seule solution pour assurer l'avenir et le développement du musée. Dans ce cadre, le financement de l'État est indispensable, et c'est le sens des nombreuses démarches qui ont été engagées par l'association qui a été reçue par le président du Sénat, Gérard LARCHER, le président du groupe UDI au Sénat, Monsieur Hervé MARSEILLE, le président du groupe de la gauche démocratique, Stéphane PEU, le président de la métropole du Grand Paris Patrick OLLIER, le cabinet du Premier ministre, Sébastien LECORNU, et d'autres contacts importants sont programmés. D'ores et déjà, Stéphane PEU a reçu une réponse très encourageante de la ministre de la Culture, Madame DATI, pour obtenir le détachement d'un conservateur diplômé auprès du musée. Monsieur le Maire, vous le constatez : le musée et son association ne vous ont pas attendu pour engager une action résolue et concrète pour faire vivre les valeurs de la Résistance, loin des petites opérations politiciennes, comme ce vœu, dont personne n'est dupe, à trois mois des élections municipales. Dans ces conditions, notre groupe ne participera pas au vote d'un vœu qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci. Alors je souhaite tout d'abord saluer les bénévoles qui, dans notre Ville, portent à bout de bras la vie associative, leur engagement, leur temps, leur énergie. C'est le ciment de notre cohésion sociale. Sans eux, nombre de nos actions culturelles, sportives, solidaires, mémorielles n'existeraient tout simplement pas. C'est pourquoi je suis profondément choquée de voir ce vœu. Quand j'ai vu l'ordre du jour, je me suis dit : Mais c'est une mascarade à laquelle on veut nous faire participer, puisque vous devez vous rappeler de plusieurs de mes interventions ici quant au financement de ce musée. Vous présentez un vœu qui dit que le musée est en danger, alors même que ce danger, c'est vous-même qui l'avez aggravé, Monsieur le Maire, car ce sont bien les décisions d'arrêt des subventions qui ont été citées tout de suite par Christian FAUTRE. J'étais même intervenue ici sur la subvention de la municipalité et celle du territoire. L'arrêt de ces subventions a fragilisé encore plus l'institution. Vous aviez vous-même admis ici qu'elle était déjà fragilisée. On ne peut pas d'un côté célébrer la mémoire de la Résistance et, de l'autre, priver de soutien, le soutien financier puisque l'on sait que c'est le nerf de la guerre, ceux qui œuvrent au quotidien pour la transmettre, on ne peut pas d'un côté s'émouvoir publiquement, comme vous le faites là avec ce vœu, et de l'autre désarmer silencieusement les associations qui s'engagent pour le bien commun. Je demande donc que nous soyons cohérents, soutenons réellement nos associations, reconnaissons le rôle essentiel de leurs bénévoles et redonnons au Musée de la Résistance nationale les moyens de remplir sa mission. Vous comprendrez bien qu'avec mon collègue, Yvan, nous ne participerons pas au vote du vœu de la mascarade. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez fermer votre micro, Madame KEITA, que je puisse entendre la douce voix de Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, absolument, je vous remercie pour ce compliment, Monsieur le Maire, ça change. Je suis un petit peu estomaqué, comme mes collègues, par la nature du vœu qui nous est présenté ce soir, puisque j'ai le souvenir que vous vous êtes permis, lors de l'un de nos précédents vœux, de dire qu'il était particulièrement mal écrit. Eh bien, écoutez, je vais vous retourner un petit peu le compliment, puisque mes collègues ont dit l'essentiel. Déjà je suis très étonné que, alors que l'on a essayé à plusieurs reprises de dire qu'il y avait peut-être des vœux sur lesquels on pouvait s'entendre a priori, j'ai demandé à mes collègues : la conférence des présidents n'a toujours pas été réunie. D'ailleurs on ne sait même pas si elle existe encore. Pourtant, c'est dans le règlement intérieur, et cela aurait pu permettre d'échanger sur la nature du vœu, parce qu'il y a probablement des choses à l'intérieur sur lesquelles on pourrait être d'accord. Malheureusement, déjà cela commençait bien mal. Sur l'objet du vœu, vous nous excluez directement en fait du vœu, puisque vous dites : « vœu de la majorité municipale ». Ce n'est même pas « vœu proposé par la majorité municipale », ce qui aurait laissé dire que vous souhaitiez qu'on le vote avec vous. Et puis si je reviens un peu plus bas, dans votre

propre texte, on lit : « De plus les élus de la majorité municipale », ce n'est même pas la commune, alors qu'en général, quand on fait un vœu, le vœu, ce n'est pas la majorité ou l'opposition, même s'ils en sont à l'origine, qui décident du vœu, c'est la commune. On porte la parole de la commune. Donc ça, c'est une première remarque. En gros, vous avez tout fait, sans parler du contenu, pour nous exclure de ce vœu. Quand nous, on propose un vœu, c'est « un vœu proposé par l'opposition municipale » en espérant que vous nous rejoigniez là-dessus. Ensuite, normalement, un vœu, on le destine à quelqu'un. Moi, j'avoue que je ne sais pas à qui vous le destinez. C'est pour faire quoi ? On l'affiche ? On en fait des cocottes en papier ? Je n'en sais rien. Je ne vois pas à qui vous l'adressez en fait, parce que l'on s'est tous dit que, visiblement, le GIP pouvait être une des solutions. Mais je ne vois pas à qui ça s'adresse, ou alors c'est un outil que vous voulez utiliser contre une des deux structures qui géraient le Musée de la Résistance pour dire : regardez, la Ville n'est pas contente contre vous, alors qu'effectivement vous êtes quand même en grande partie responsable de cette situation. Enfin voilà, je ne sais pas. Vous répondrez peut-être à qui est adressé ce vœu. Et puis, en plus, dans un vœu, une commune ne s'engage à rien. Ce n'est pas une délibération classique. Le vœu, c'est juste une prise de position politique. Donc quand vous dites que la Ville s'engage à financer à hauteur de 30 000 €, ça c'est une délibération qui doit être prise dans le cadre du vote du budget, d'une inscription budgétaire. Ça n'a rien à faire là-dedans. En fait, ce vœu, vous voyez, comme quoi ce sont souvent les cordonniers les plus mal chaussés, vous nous avez fait des remarques, eh bien là, honnêtement, pourtant, il y a des choses comme le fait de mentionner, par exemple, un poste de conservateur, on aurait pu être d'accord avec vous, mais la manière dont vous avez encore fait ce travail-là, eh bien écoutez, mon collègue et moi, comme les autres collègues, on ne prendra pas part à cette mascarade. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« J'ai la même position que mes collègues. »

Monsieur le Maire

« Bon, écoutez. Alors déjà, il faut peut-être un petit peu resituer les choses. À quelle destination est le vœu ? Bien évidemment, à destination de l'État qui nous demande de confirmer nos positions dans le cadre du financement dans le cadre du GIP. Et je dois dire que l'on aurait bien aimé faire, sur la période de septembre à décembre de cette année, une délibération qui permettait de garantir ce financement, avec une véritable délibération comme vous venez de l'évoquer. Simplement, la mascarade que je vois moi, c'est celle qui existe de la part de certaines associations qui nous disent : on est d'accord pour aller dans le GIP, et dès que l'on passe à la signature sous couvert de l'État, ce n'est pas sous couvert du Maire, parce que moi je veux bien que l'on me mette tout sur le dos, je n'ai pas de problème, j'ai le dos large. Simplement je rappelle, historiquement, ce qu'il en est au cours des cinq dernières années, parce que vous dites n'importe quoi sur les délais, Monsieur FAUTRE comme Monsieur MAILLER, au moins vous avez un point de convergence : les deux premières années, nous avons bien financé à hauteur de 45 000 €, la troisième année, nous avons financé à hauteur de 45 000 € l'autre association, l'association du Réseau, parce que l'association des Amis nous disait : nous on veut l'argent, mais on ne veut pas que vous ayez un droit de regard sur ce qui est fait. Si on finance, et cela a été dit d'ailleurs par le préfet qui a dit en comité de pilotage : il est logique que les financeurs aient leur mot à dire. La gouvernance associative, elle a aussi ses limites. Qui finance ? C'était le Département du Val-de-Marne en grande partie, la Ville, et le Département de la Seine-Saint-Denis. Depuis deux ans, nous avons suspendu sur une année. On a dit : nous, on est tout à fait prêts à financer

dès que le GIP est fait. Et alors sur le montant, vous dites : on a baissé le financement qui était de 45 000 €. Il ne faut pas raconter n'importe quoi. Il y avait 45 000 €, mais avec une compensation de 35 000 € pour la mise à disposition d'un poste. Alors je ne sais pas si l'on sait mal écrire, mais, en tout cas, il y en a qui savent mal compter, parce que 45 000 € moins 35 000, ça fait 10 000, que l'on a versés cette année. Donc là on propose de multiplier par trois le financement tel qu'il a toujours été réalisé pour faire en sorte que ce musée ait son autonomie à travers le groupement d'intérêt public. Et puis alors, ce qui est formidable avec vous, c'est que vous voulez soutenir le travail mémoriel, mais la mémoire vous échappe. Votre mémoire, ce qui n'est pas d'ailleurs très reluisant à l'égard des résistants et des morts pour la France. Je dis cela parce que, en l'occurrence, le président FAVIER avait dit non, et l'ancien Maire avait dit : non, nous souhaitons pas - je vous le rappelle, Christian FAUTRE - nous ne souhaitons pas que ce musée devienne d'un intérêt territorial. Ça rentre dans la compétence du territoire les musées. Et si on le transfère, il n'y a plus de marche arrière. C'est vous qui avez refusé que ça rentre dans le territoire. Pourquoi pas ? Oui, mais on ne peut pas dire : on ne veut pas rentrer dans le territoire, par contre, on veut l'argent. Ce n'est pas possible. Et d'ailleurs, légalement, c'est soit l'un, soit l'autre. Soit vous avez le financement de la Ville, soit vous avez le financement de l'intercommunalité. Et vous, vous voulez que ce soient les deux. Sauf que, en l'occurrence, légalement, c'est impossible. Or, il se passait beaucoup d'illégalité dans cette gestion. Aujourd'hui, sous couvert de l'État, moi, je ne dirige rien là-bas, parce que je veux bien que l'on me mette ça sur mon dos. Enfin, la crise, elle est née de deux associations dirigées essentiellement par des communistes, qui étaient les meilleurs amis du monde, qui étaient adjoints à la Ville de Champigny. Je vous rappelle Claude GASCARD, Lucienne NAYET, Jean-Claude ÉMORINE, tout ça, c'étaient des adjoints de la Ville qui se sont déchirés. Pourquoi ils se sont déchirés ? Parce qu'entre l'association du Réseau, qui a compris qu'il y avait eu un changement politique à Champigny et dans le Département, ils ont dit : ce qui nous importe, nous, c'est de préserver le musée avant toute chose. C'est la mémoire que l'on doit aux déportés, c'est la mémoire que l'on doit aux résistants. Et d'autres ont voulu en faire un objet politique. Alors, quand vous osez me dire que l'on fait de la politique politicienne, prenez-le pour vous, parce que c'est vous qui avez fait de la politique politicienne sur un enjeu de mémoire aussi important que cela. C'est vous qui êtes allés sur ces approches-là. On a même entendu dire : de toute façon, on ne fera rien, on fait traîner le GIP, parce que l'on espère qu'il y ait un changement municipal, comme ça, on nous donnera tout ce que l'on demande. Vous voyez où vous en êtes, ceux qui sont à la gouverne de ça. Voilà la réalité des faits. Alors nous, on prend un engagement qui est clair ce soir, à travers ce vœu, qui est de dire : on demande effectivement à l'État d'assumer sa responsabilité sur le poste de conservateur. Cela fait deux ans que je le demande. On a eu quelqu'un qui a été mis en place, qui a fait un très bon travail pour faire en sorte que les parties se rapprochent, en partant d'un diagnostic scientifique, mais aussi budgétaire et juridique. Aujourd'hui, il y a quand même eu un comité de pilotage sous l'égide de l'État, avec les Archives nationales, avec le directeur de la DRAC, au plus haut niveau de cette réunion, il y avait tout le monde au plus haut niveau. Il y avait le directeur des Archives nationales et le directeur de la DRAC. Ce n'est pas un représentant, c'est le haut du panier sur ce genre de sujet. Eh bien, sous l'égide du Préfet, avec la Vice-présidente du Département de la Seine-Saint-Denis mandatée par le président de la Seine-Saint-Denis, je vous rappelle qu'il n'est pas de mon bord, mais avec une vision très claire et très partagée sur le sujet, le président du Département et moi-même, effectivement, on ne souhaite pas que d'autres villes rentrent dans la gouvernance ; en revanche, rien ne les empêche de le financer. Elles le font, et c'est très bien. Tous ceux qui veulent participer sont libres de le faire, et vous voyez bien que, si la souscription a ramené 80 000 €, je ne pense pas que ce sont les 10 ou 30 000 € qui changent fondamentalement la donne. Mais ce qu'il faut, c'est que l'on continue à assurer une pérennité de ce musée, à la fois parce que le projet a quand même été surdimensionné par rapport aux capacités de ce qu'était l'association. Il y a eu au fond une

politique d'opportunité à la suite de l'arrêt du CDDP et de la perte de la compétence pédagogique sur le Conseil départemental. L'idée était extrêmement séduisante, mais il fallait voir tout ce qu'elle entraînait en termes de coûts de gestion. Cet élément n'a pas été anticipé, donc aujourd'hui, on a un cadre qui est très précis, qui a été fixé par l'État, avec la DRAC, avec les Archives nationales, les Archives nationales se sont totalement engagées. Moi j'ai beaucoup insisté auprès du directeur pour faire qu'il n'en sorte pas, qu'il y ait dans les clauses cette préservation de ce trésor, de ce million de pièces parce que si, demain, les associations devaient disparaître pour une raison ou pour une autre, c'est déjà arrivé sur certains musées. Il y a 27 musées de la Résistance en France. Ce sont des musées qui sont toujours créés à travers le mouvement de ceux qui étaient les résistants, les déportés qui sont revenus ou les fils ou les petits-fils... Le problème, c'est que, maintenant, on arrive à des générations qui ne sont plus en mesure de porter financièrement ce type de musée. On voit certains musées qui sont en train de périr sur les musées de la Résistance, et donc l'idée de travailler en réseau, ce qui n'est pas mon idée, c'était celle qui avait été proposée à l'époque avec l'association du Réseau des musées, elle est pertinente, elle fait sens, en lien avec ce qu'est le musée de Champigny, et faire en sorte que l'on arrive à faire de ce musée la tête de pont de l'ensemble du réseau, c'est cela qui a été défini par l'État. Tout le monde a accepté : le président DUFFAU-EPSTEIN comme la présidente NAYET, les deux associations ont accepté, les Villes ont accepté quelle que soit leur tendance politique, Villes et Départements, les collectivités territoriales, tout le monde était d'accord, tout le monde avait dit : OK, on signe, tout ça est mis en place fin juin. Fin décembre, ce n'est toujours pas signé. L'association du Réseau est d'accord pour signer, la Ville est d'accord, le Département de la Seine-Saint-Denis est d'accord, l'État est d'accord, les Archives nationales sont d'accord, le Département du Val-de-Marne est d'accord, il manque une personne : l'association des Amis. On les attend. Nous, on ne souhaite qu'une seule chose : c'est qu'ils rentrent complètement dans le dispositif, qu'ils ne nous disent pas : on attend X temps. Il y a quand même un sujet aujourd'hui qui est à traiter. On a perdu trop de temps. Depuis deux ans, on aurait déjà dû boucler ce sujet-là. Donc la mascarade, elle ne vient pas de moi. Si vous voulez en faire un objet politique, si ça vous gêne effectivement que l'on propose ce vœu pour faire en sorte que tout le monde soit clair et s'engage, moi, la direction des Affaires culturelles m'a demandé : mais Monsieur le Maire, vous nous avez dit, il faudrait que l'on ait une vision sur l'aspect budgétaire, une prospective. On a travaillé dessus, on a besoin de savoir à quel niveau s'engagent toutes les collectivités. Le dire, c'est bien ; l'écrire, c'est mieux. Donc c'est ce que l'on fait ce soir, c'est ce que l'on propose dans ce vœu, de prendre l'engagement vis-à-vis de l'État. Bien évidemment, l'ensemble des associations, mais je crois qu'il faut que tout le monde soit en face de ses responsabilités ce soir, et ceux qui ne voudront pas le voter se défilent, mais c'est leur choix. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, en fait, vous venez de répondre à ma question. Ce n'est pas réellement en direction de l'État que vous tournez votre vœu, c'est pour l'une des deux associations qui, manifestement, ne seraient pas prêtes à signer. Et ça, je suis désolé, on ne peut pas vous suivre sur ce genre de choses, parce que vous racontez beaucoup de choses, que vous avez vu ci, que vous avez vu ça. Comme d'habitude, ce sont des arguments d'autorité qu'aucun d'entre nous n'est capable de vérifier. Vous auriez dit effectivement : on demande la création d'un poste. Là-dessus, je pense que l'on vous aurait suivi. Eh bien peut-être que, la prochaine fois, on discutera ensemble de la rédaction de ce genre de vœux, et pas de voir que ce sont des vœux qui sont réservés à la majorité et, comme d'habitude, vous allez nous dire : on prendra nos responsabilités. Désolé, nous, on ne vote pas comme en Corée du Nord dès que le chef du village a décidé de nous faire voter. On s'interroge sur les objectifs, et à mon avis, il y a un des objectifs qui, à mon avis, est le principal, qui n'est pas à la hauteur des enjeux, et justement

du fait de vouloir faire en sorte que le Musée de la Résistance puisse trouver la structuration juridique pour le faire. Ça ne fait que, à mon avis, mettre de l'huile sur le feu, et le fait de demander à l'État à titre subsidiaire confirme bien l'acte politique que vous voulez mener face à des associations qui, visiblement, je ne sais pour quelle raison, ne souhaitent pas signer ou tardent à signer. »

Monsieur le Maire

« Alors elle dit qu'elle souhaite signer, mais elle tarde à signer. Je reprends effectivement les mots. Et la Corée du Nord ne fait pas partie de ma conception de la société, je crois que vous, qui avez été si proche et soutenu au cours de la dernière campagne municipale par la LCR, c'est plutôt votre registre. Bien, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce vœu ? Des avis contraires ? Un avis contraire. Patrice, tu veux ajouter un mot ? Excuse-moi. »

M. LATRONCHE

« Moi je trouve que le fait d'avoir mêlé le ministère de la Culture, la DRAC, les Départements, les Villes pour construire un projet qui soutient le Musée de la Résistance national, c'est faire en sorte que ce musée avance et que sa constitution puisse se faire. Je crois que Monsieur le Maire a été très clair. Il a montré tous les intervenants, qu'il y a effectivement un ensemble qui cherche, pour le moment, à ne pas signer alors que tout le monde s'est mis autour d'une table pour faire que ce soit réalisable. »

Monsieur le Maire

« Il y a des engagements qui ont été pris et qui n'ont pas été tenus. C'est la seule chose que je constate. En tout cas, nous, on tient un engagement vis-à-vis de l'État qui nous l'a demandé et, par ce texte, nous le faisons. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Refus de vote, c'est bien noté. Qui est pour ? Eh bien parfait, c'est adopté. Je vous souhaite une très bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année, et profitez bien de ces fêtes pour vous reposer. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

8 NPPV

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

La séance est levée le jeudi 11 décembre à 0 h 06.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00^H06

et ont, les membres présents, signé après lecture.



Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

➤ PROCES VERBAL PUBLIE LE 19 FEV. 2026